



MINISTÈRE DES FINANCES

**Comptes
publics
de l'ONTARIO**

2004-2005

**RAPPORT ANNUEL
ET ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

**À l'honorable
James K. Bartleman
Lieutenant-gouverneur de l'Ontario**

Votre Honneur,

Le soussigné a le plaisir de présenter à Votre Honneur les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2005, conformément aux exigences de la *Loi sur le ministère du Trésor et de l'Économie*.

Soumis respectueusement,

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Sorbara', written in a cursive style.

L'honorable Greg Sorbara
Toronto, septembre 2005

INTRODUCTION

Les Comptes publics, qui comprennent le rapport annuel et les états financiers consolidés, présentent la situation financière de la province et ses résultats de fonctionnement au cours de l'exercice écoulé. Ils constituent un document important sur le plan de la responsabilisation. La province continue d'améliorer la déclaration financière et la reddition de comptes comme en témoigne le présent rapport annuel.

Dans les états financiers consolidés de 2004-2005, la province a peaufiné la méthode utilisée pour estimer le passif lié aux indemnités de départ et d'accidents de travail conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) portant sur les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les prestations de cessation d'emploi. Le passif lié aux prestations d'invalidité de longue durée et aux congés rémunérés est maintenant comptabilisé dans les livres de la province.

Tel qu'annoncé précédemment, une autre modification contribuera à accroître la responsabilisation, soit l'adoption des nouvelles recommandations du CCSP qui définissent les organismes publics devant être inclus dans le périmètre comptable de la province. En vertu des nouvelles normes, la province inclura les résultats financiers des conseils scolaires, des administrations scolaires, des collèges communautaires et des hôpitaux dans ses états financiers consolidés à compter de l'exercice 2005-2006. Avec l'inclusion de ces organismes, le déficit ou l'excédent annuel de la province englobera des déficits ou des excédents annuels de ces organismes. En outre, conformément au traitement comptable de ses propres actifs, l'investissement de la province dans les immobilisations corporelles de ces organismes sera capitalisé dans la plupart des cas au lieu d'être traité comme une charge de l'exercice en cours dans les états financiers consolidés.

La production des Comptes publics de l'Ontario exige la participation et la collaboration d'un grand nombre d'employés dans les ministères, les organismes et le Bureau du vérificateur général. Je profite de l'occasion pour les remercier de leur apport si précieux.

Nous accueillons avec plaisir vos observations sur ces documents et nous vous invitons à nous en faire part. Vous pouvez nous écrire, par courriel à annualreport@fin.gov.on.ca ou par la poste à : Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, ministère des Finances de l'Ontario, premier étage, édifice Frost Sud, 7 Queen's Park Crescent, Toronto ON M7A 1Y7.

Le contrôleur provincial,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robert Siddall', with a stylized, cursive script.

Robert Siddall, CA
Ministère des Finances de l'Ontario

TABLE DES MATIÈRES

Présentation des comptes publics	1
Énoncé de responsabilité.....	3

Analyse des états financiers

Points saillants des finances 2004-2005.....	7
Revenus	9
Charges	13
Comparaison des revenus aux charges au cours des 10 dernières années	18
Actif	20
Actif financier.....	20
Investissement dans les entreprises publiques	21
Immobilisations corporelles.....	22
Passif.....	24
Dette	24
Autres passifs	25
Dette nette	26
Flux de trésorerie.....	27
Annexe A.....	28
Annexe B.....	29

États financiers consolidés

Rapport du vérificateur	39
État consolidé des résultats.....	41
État consolidé de la situation financière	42
État consolidé de l'évolution de la dette nette.....	43
État consolidé des flux de trésorerie.....	44
Notes complémentaires aux états financiers consolidés.....	45
Annexes aux états financiers consolidés.....	71
Sources de renseignements supplémentaires	81

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le rapport annuel et trois volumes complémentaires.

Rapport annuel

Le rapport annuel comprend les états financiers consolidés de la province de l'Ontario et une analyse des états financiers, qui renferme des graphiques. Cette analyse met en relief et explique les chiffres plus en détail.

Les états financiers consolidés se composent de plusieurs documents et annexes :

- ◆ Le rapport du vérificateur général dans lequel ce dernier indique si, à son avis, les états financiers consolidés rendent compte avec impartialité des activités du gouvernement conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.
- ◆ L'état consolidé des résultats rend compte de l'excédent ou du déficit annuel découlant des activités de cette période. Il expose les revenus du gouvernement, les coûts des services et autres charges courantes, et les différences entre eux.
- ◆ L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières de la province en regard de ses obligations. Cela permet de déterminer la dette nette. Ce chiffre est réduit de la valeur des immobilisations corporelles, ce qui donne le déficit accumulé.
- ◆ L'état consolidé de l'évolution de la dette nette rend compte de l'incidence combinée sur la dette nette de l'excédent ou du déficit annuel et des investissements nets faits dans les immobilisations corporelles pendant l'exercice.
- ◆ L'état consolidé des flux de trésorerie fait état de l'évolution des espèces et des quasi-espèces, montrant comment le gouvernement a financé ses activités et répondu à ses besoins de liquidités pendant la période.
- ◆ Les notes et les annexes donnent des précisions sur les postes des différents états et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les notes comprennent également un sommaire des principales conventions comptables sur lesquelles repose la présentation des états financiers.

Contenu des volumes supplémentaires

- ◆ Le volume 1 contient les états des ministères, des renseignements détaillés sur la dette et diverses autres annexes. Les états des ministères portent sur les activités financières des ministères. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés et les dépenses réelles. Les charges des ministères présentées dans le volume 1 comprennent toutes les charges allouées mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas allouées.
- ◆ Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés du gouvernement provincial qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.
- ◆ Le volume 3 contient le détail des paiements faits par les ministères.

ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément aux mesures législatives et selon les principes comptables gouvernementaux recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA.

L'analyse des états financiers du rapport annuel est également préparée par le gouvernement de l'Ontario conformément aux mesures législatives et aux principes et pratiques de présentation de l'information financière des gouvernements recommandés par le CCSP.

Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers consolidés et de l'analyse des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les actifs sont dûment protégés et que les renseignements financiers consolidés servant à la préparation de ces états financiers sont fiables.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario et son rapport se trouve à la page 39 du présent document.



Colin Andersen
Sous-ministre
19 août 2005



Robert Siddall, CA
Contrôleur provincial
19 août 2005

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

POINTS SAILLANTS DES FINANCES 2004-2005

Les états financiers consolidés de 2004-2005 font état d'un déficit de 1,6 milliard de dollars, comparativement à un déficit de 5,5 milliards de dollars en 2003-2004. Les revenus ont augmenté de 9,4 milliards de dollars. Cette hausse a été en partie contrebalancée par une augmentation de 5,6 milliards de dollars des charges.

Points saillants des finances 2004-2005 (En millions de dollars)	Budget 2004-2005²	Chiffres réels 2004-2005	Chiffres réels 2003-2004²
Revenus	74 479 ¹	77 841	68 400
moins : charges	79 599	79 396	73 883
moins : réserve	1 000	—	—
Déficit annuel	6 120	1 555	5 483
Passifs		181 754	169 775
moins : actifs financiers		41 092	31 218
Dette nette		140 662	138 557
Moins : immobilisations corporelles		14 919	14 369
Déficit accumulé		125 743	124 188

¹ Les revenus présentés dans le budget de 2004 excluent le gain de 3,9 milliards de dollars attribuable à l'élimination prévue du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs indépendants.

² Les chiffres comparatifs ont été reclassés au besoin pour tenir compte des chiffres réels de 2004-2005.

Le déficit de 2004-2005 a été de 4,5 milliards de dollars inférieur au montant prévu dans le plan budgétaire de mai 2004, car les revenus ont été de 3,4 milliards de dollars supérieurs aux prévisions et les charges, de 203 millions de dollars inférieures aux prévisions. La réserve budgétaire de 1,0 milliard de dollars, dans laquelle il n'a pas été nécessaire de puiser, a aussi contribué à réduire le déficit par rapport aux prévisions.

Cette comparaison exclut la hausse unique des revenus de 3,9 milliards de dollars attribuable à l'élimination du passif pour la partie supérieure aux prix du

marché des conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs indépendants d'électricité imputée à l'origine dans le budget de 2004.

Après avoir examiné attentivement l'incidence de la réforme en profondeur du secteur de l'électricité découlant des décisions prises après le budget de 2004, le gouvernement a annoncé, le 18 mars 2005, que la décision comptable la plus prudente était d'éliminer le passif de 3,9 milliards de dollars lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs indépendants d'électricité de façon graduelle plutôt que de le comptabiliser comme un gain en 2004-2005. Conformément aux renseignements présentés dans le budget de 2005, les estimations du plan budgétaire de 2004-2005 excluent la hausse unique des revenus de 3,9 milliards de dollars. On trouvera plus de détails sur le passif lié aux conventions d'achat d'électricité à la note 4, page 56 des états financiers consolidés.

Situation financière au 31 mars 2005

Passifs 181,8 milliards de dollars	
Créditeurs et autres passifs non liés à la dette 25,0 milliards de dollars	Dettes 156,8 milliards de dollars
	Actif financier 41,1 milliards de dollars
	Dettes nettes 140,7 milliards de dollars
Immobilisations corporelles 14,9 milliards de dollars	Déficit accumulé 125,7 milliards de dollars

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Les revenus de 2004-2005 ont été de 3,4 milliards de dollars supérieurs au montant prévu dans le plan budgétaire. Les revenus tirés de l'impôt sur les sociétés et les fonds accordés par le gouvernement du Canada ont été respectivement de 1,6 milliard de dollars et de 1,1 milliard de dollars supérieurs aux montants prévus.

Les charges totales de 2004-2005 ont été de 203 millions de dollars inférieures aux prévisions du plan budgétaire de 2004-2005. Les frais d'intérêt sur la dette et les charges d'administration générale ont été respectivement de 961 millions de dollars et de 826 millions de dollars inférieures aux prévisions. Les dépenses dans le secteur de la santé ont été supérieures de 903 millions de dollars aux montants prévus dans le plan et les charges dans le secteur de l'environnement, des ressources et du développement économique ont été supérieures de 580 millions de dollars, en raison principalement d'un montant supplémentaire de 539 millions de dollars pour le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

On n'a pas eu besoin de la réserve de 1 milliard de dollars incluse dans le plan budgétaire de 2004-2005 pour protéger ce dernier contre une détérioration imprévue des perspectives économiques et financières. Cette réserve s'inscrit dans le cadre de pratiques budgétaires prudentes.

La dette totale de la province était de 156,8 milliards de dollars au 31 mars 2005 comparativement à 148,7 milliards de dollars l'année dernière.

La dette nette a crû en raison du déficit de 1,6 milliard de dollars enregistré en 2004-2005 et d'un investissement net dans les immobilisations corporelles de 550 millions de dollars, passant de 138,6 milliards de dollars au 31 mars 2004 à 140,7 milliards de dollars. Le déficit accumulé a augmenté en raison du déficit de 1,6 milliard de dollars enregistré en 2004-2005, passant de 124,2 milliards de dollars au 31 mars 2004 à 125,7 milliards de dollars au 31 mars 2005.

REVENUS

Comparaison avec le plan budgétaire

Les revenus de l'exercice 2004-2005 ont été de 3,4 milliards de dollars supérieurs au montant prévu dans le plan budgétaire de mai 2004. Cela s'explique surtout par la hausse des revenus tirés de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des particuliers, ainsi que des transferts du gouvernement du Canada.

Les revenus tirés de l'impôt sur les sociétés ont été de 1,6 milliard de dollars supérieurs aux prévisions du plan budgétaire 2004-2005 en raison de la forte croissance des bénéfices des sociétés en 2004 et d'un redressement de 411 millions de dollars découlant de la hausse des montants nets reçus par rapport aux estimations des exercices passés.

Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers ont été de 499 millions de dollars supérieurs aux prévisions du plan budgétaire 2004-2005 en raison de la croissance plus forte des revenus imposables en 2004, de l'augmentation des cotisations fiscales en 2003 et des revenus uniques générés par un recalcul fédéral des quotes-parts pour la période comprise entre 1995 et 2003.

Les revenus provenant du gouvernement du Canada ont été supérieurs de 1,1 milliard de dollars aux prévisions du plan budgétaire 2004-2005. Cela s'explique surtout par une augmentation de 824 millions de dollars des transferts en matière de santé découlant de l'accord sur la santé conclu par les premiers ministres en septembre 2004.

Les autres revenus ont été de 287 millions de dollars supérieurs au plan budgétaire 2004-2005 en raison surtout du recouvrement plus élevé que prévu des charges des exercices antérieurs.

Comparaison avec les revenus de 2003-2004

Les revenus totaux de 2004-2005 ont été de 9,4 milliards de dollars supérieurs à ceux affichés en 2003-2004 en raison d'une augmentation de 6,8 milliards de dollars des revenus fiscaux, d'une hausse de 2,0 milliards de dollars des revenus provenant du gouvernement du Canada et d'une augmentation de 508 millions de dollars des revenus d'investissement dans les entreprises publiques.

Les revenus fiscaux ont été de 6,8 milliards de dollars supérieurs à ceux de 2003-2004. Cette hausse s'explique surtout par ce qui suit :

- ◆ Les revenus tirés de l'impôt sur les sociétés ont augmenté de 3,2 milliards de dollars en raison de la croissance des bénéfices des sociétés, des mesures prises en vertu de la *Loi de 2003 sur la gestion responsable des finances* et d'une augmentation nette des redressements découlant de la révision des estimations de revenus des exercices antérieurs.
- ◆ La Contribution-santé de l'Ontario a généré des revenus de 1,7 milliard de dollars. Il s'agit d'une nouvelle source de revenus en 2004-2005.
- ◆ Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) ont augmenté de 1,0 milliard de dollars en raison de la croissance des traitements et salaires en 2004, de la hausse nette des redressements associés aux estimations de revenus des exercices antérieurs et de revenus uniques provenant d'un recalcul fédéral des quotes-parts pour la période comprise entre 1995 et 2003.
- ◆ Les revenus générés par la taxe de vente au détail (TVD) ont augmenté de 597 millions de dollars en raison de la croissance soutenue des dépenses des consommateurs et des entreprises assujetties à cette taxe.

Les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté de 2,0 milliards de dollars en 2004-2005. Cette hausse s'explique surtout par ce qui suit :

- ◆ Les principaux transferts en matière de santé et de services sociaux ont augmenté d'environ 1,5 milliard de dollars. Ce montant comprend une hausse de 824 millions de dollars découlant de l'accord sur la santé conclu par les premiers ministres en septembre 2004.
- ◆ Les fonds versés par le gouvernement fédéral à Agricorp aux fins de la stabilisation du revenu et d'autres programmes de soutien aux agriculteurs ont augmenté de 335 millions de dollars.

Les revenus d'investissement dans les entreprises publiques ont augmenté de 508 millions de dollars. Cette hausse s'explique surtout par ce qui suit :

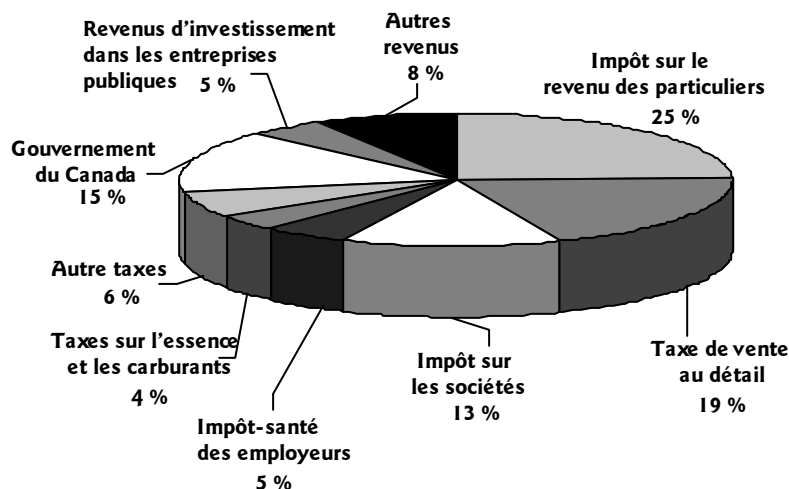
- ◆ Une perte nette inférieure de 339 millions de dollars a été affichée au titre de l'Ontario Power Generation Inc. (OPG) comparativement au montant enregistré en 2003-2004. Ce montant comprend un amortissement de 473 millions de dollars (après impôt) pour ses centrales au charbon.
- ◆ Le revenu net de Hydro One Inc. (HOI) a augmenté de 122 millions de dollars en raison surtout d'une hausse unique attribuable à la décision de la Commission de l'énergie de l'Ontario de permettre le recouvrement réglementaire des coûts associés aux services à basse tension.
- ◆ Le revenu net de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) a augmenté de 102 millions de dollars en raison surtout de la hausse des droits perçus sur le vin et les spiritueux annoncée dans le budget de 2004 et de la préférence des consommateurs pour les produits dont la marge bénéficiaire est plus élevée.

Composition, tendances et risques

Les revenus provinciaux proviennent principalement des taxes et impôts, qui ont représenté en moyenne 74 % des revenus totaux de la province au cours des dix dernières années. Les revenus fiscaux sont sensibles à la conjoncture économique. Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel modifie les revenus de 615 millions de dollars. Ce montant peut varier grandement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB. Tel qu'illustré dans le graphique de la page suivante, les revenus tirés de l'impôt sur les sociétés ont considérablement fluctué au cours des dix dernières années. Les revenus tirés de l'impôt sur le

revenu des particuliers ont moins fluctué et ceux provenant de la taxe de vente au détail ont augmenté constamment, bien que cette croissance ait ralenti depuis 2000-2001. La province a inclus une réserve de 1,0 milliard de dollars dans son budget annuel pour faire face, entre autres, à ces

Sources de revenus en 2004-2005



incertitudes. On trouvera à l'annexe B les principaux risques et sensibilités concernant les revenus et les charges de la province.

Ensemble, l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP), la taxe de vente au détail (TVD) et l'impôt sur les sociétés ont représenté 61 % des revenus totaux de la province en moyenne au cours des dix dernières années. Leur contribution aux revenus totaux a diminué pour atteindre 57 % en 2004-2005.

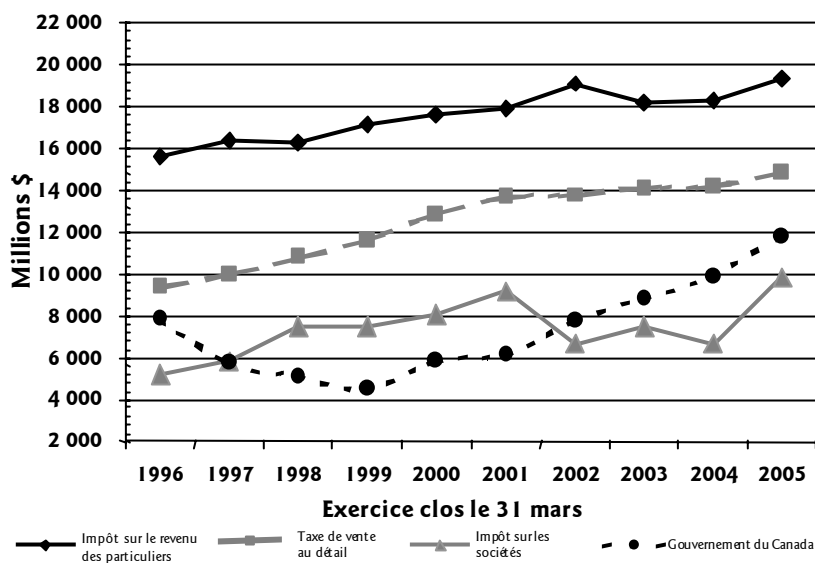
Les transferts du gouvernement du Canada sont devenus la troisième source de revenus en importance après les revenus tirés de l'IRP et de la TVD. Ils représentaient 12 % du total des revenus en moyenne au cours des dix dernières années. Ces transferts dépendent de divers facteurs, dont la situation financière du gouvernement fédéral, les formules de financement et les politiques fédérales.

Le graphique ci-après indique que le gouvernement fédéral a haussé de 51 % les montants qu'il transfère à l'Ontario pour les faire passer de 7,9 milliards de dollars en 1995-1996 à 11,9 milliards de dollars en 2004-2005. En 1998-1999, les transferts étaient descendus jusqu'à 4,5 milliards de dollars. L'augmentation enregistrée récemment est surtout attribuable au Transfert canadien en matière de santé (TC), au Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)

et aux autres transferts dans le secteur de la santé, qui sont passés de 6,7 milliards de dollars en 1995-1996 à 10,0 milliards de dollars en 2004-2005.

Parmi les autres sources permanentes de revenus provinciaux, mentionnons les

Principales sources de revenus de 1995-1996 à 2004-2005



revenus des entreprises publiques appartenant à la province, ceux provenant des droits, des permis et licences et des ventes et locations, ainsi que les remboursements obtenus pour les services dispensés par la province.

CHARGES

Comparaison avec le plan budgétaire

Les charges totales de 2004-2005 ont été de 203 millions de dollars inférieures à celles prévues dans le plan budgétaire de 2004-2005. Les dépenses engagées dans les secteurs suivants sont très différentes de celles prévues dans le plan :

- ◆ L'intérêt sur la dette a diminué de 961 millions de dollars en raison de taux d'intérêt plus faibles que prévu et d'une gestion efficiente de la dette.
- ◆ Les charges consacrées à l'administration générale et les autres charges ont diminué de 826 millions de dollars en raison surtout des sommes prélevées sur le Fonds de prévoyance pour accroître l'aide accordée aux agriculteurs et mettre en œuvre d'autres initiatives approuvées en 2004-2005.

Cette diminution des charges a été contrebalancée en partie par les hausses suivantes :

- ◆ Les charges du secteur de la santé ont été de 903 millions de dollars supérieures à celles prévues dans le plan en raison surtout de l'accord des premiers ministres sur la santé. Cette somme a été utilisée principalement pour faire des investissements afin de réduire les temps d'attente, acheter des appareils médicaux et améliorer l'accès aux soins primaires, aux soins à domicile et aux services communautaires de santé mentale.
- ◆ Les charges dans le secteur de l'environnement, des ressources et du développement économique ont augmenté de 580 millions de dollars en raison surtout de la hausse des charges de 539 millions de dollars au titre du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour l'aide accordée aux agriculteurs dans le cadre de divers programmes.

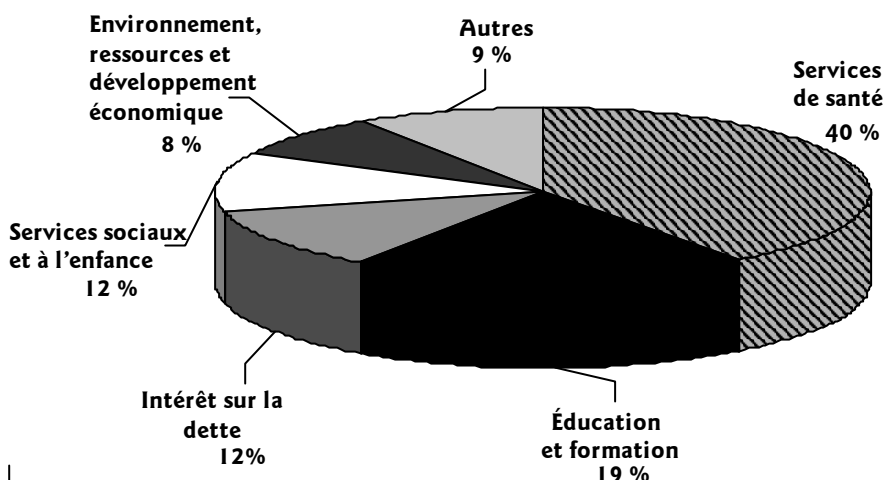
Comparaison avec les charges de 2003-2004

Les charges totales de 2004-2005 ont été de 5,5 milliards de dollars supérieures à celles de 2003-2004. À l'exception de l'intérêt sur la dette, qui a diminué de 236 millions de dollars, les dépenses ont augmenté dans les secteurs suivants :

- ◆ santé, de 2,3 milliards de dollars;
- ◆ éducation et formation, de 1,6 milliard de dollars;
- ◆ environnement, ressources et développement économique, de 816 millions de dollars;
- ◆ services sociaux et à l'enfance, de 579 millions de dollars;

- ♦ administration générale et autres, de 482 millions de dollars.

Charges par secteur en 2004-2005



En 2004-2005, les dépenses en santé représentaient 40 % des charges totales de la province. Elles ont augmenté de 8 % en 2004-2005. Environ 38 % des dépenses en santé de la province ou 15 % de ses charges totales en 2004-2005 ont servi à financer le fonctionnement des 152 hôpitaux publics et 228 sites hospitaliers de l'Ontario. Une

autre tranche de 40 % des dépenses en santé de la province a été utilisée en 2004-2005 pour payer les médecins et d'autres fournisseurs de services de santé régis par l'Assurance-santé de l'Ontario, les programmes de médicaments de l'Ontario et environ 600 établissements de soins de longue durée. Des paiements ont été versés dans le cadre de l'Assurance-santé de l'Ontario pour des services médicaux fournis par environ 22 000 médecins dans la province, y compris 10 800 médecins de famille et 11 000 spécialistes. Les programmes de médicaments de l'Ontario ont fourni 3 400 médicaments sur ordonnance et produits médicamenteux aux personnes âgées et aux pensionnaires des centres de soins de longue durée.

La hausse de 2,3 milliards de dollars des dépenses en santé en 2004-2005 a été contrebalancée en partie par l'augmentation des transferts fédéraux, notamment une hausse de 824 millions de dollars attribuable à l'accord sur la santé conclu par les premiers ministres en septembre 2004.

Environ 85 % des dépenses affectées à l'éducation en 2004-2005, soit 17 % des charges totales de la province au cours de l'exercice, ont servi à financer l'éducation élémentaire, secondaire et postsecondaire. Le reste des dépenses, soit 15 %, a servi à financer différents programmes tels que l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants, l'apprentissage et la formation professionnelle. Le financement de l'éducation élémentaire et secondaire a représenté 65 % des dépenses en éducation de 2004-2005. Il a appuyé l'enseignement public dispensé par 120 000 enseignantes et enseignants à 2 millions d'élèves.

Les dépenses consacrées à l'éducation élémentaire et secondaire ont augmenté de 864 millions de dollars en 2004-2005 en raison surtout d'une hausse de 632 millions de dollars des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires (SFCC), y compris des fonds servant à embaucher du personnel enseignant afin de ramener la taille des classes à 20 élèves de la maternelle à la 3^e année, et de l'augmentation du financement aux fins de la réussite des élèves, qui vise surtout des programmes de littératie et de numératie non couverts par les SFCC.

Les dépenses dans le secteur de l'éducation postsecondaire ont augmenté de 688 millions de dollars en 2004-2005. Les subventions servant à financer le fonctionnement des établissements publics d'éducation postsecondaire se sont accrues de 304 millions de dollars en raison surtout de l'octroi de fonds non renouvelables de 100 millions de dollars pour aider les universités à établir des fonds de dotation qui accorderont de nouvelles bourses aux étudiantes et étudiants diplômés exceptionnels; et de la hausse du financement pour compenser le gel des frais de scolarité et la croissance du nombre d'inscriptions. De plus, les fonds versés aux établissements publics d'éducation postsecondaire pour répondre à leurs besoins en matière d'immobilisations ont augmenté de 290 millions de dollars pour les aider à payer le coût de l'entretien des édifices et de la mise à niveau de l'équipement qui ont été reportés.

Les dépenses dans le secteur de l'environnement, des ressources et du développement économique ont augmenté de 816 millions de dollars en 2004-2005, surtout dans les domaines suivants :

- ◆ Les charges du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont augmenté de 421 millions de dollars en 2004-2005. Cette hausse s'explique surtout par l'aide supplémentaire accordée aux agriculteurs par l'entremise d'AgriCorp relativement à la production de céréales et d'oléagineux, à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), à la stabilisation du revenu et à l'assurance-production. Une somme de 335 millions de dollars au titre de cette aide a été entièrement contrebalancée par une hausse des transferts fédéraux.
- ◆ Les charges du ministère des Affaires municipales et du Logement ont augmenté de 172 millions de dollars. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation des dépenses dans le cadre des initiatives Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario en raison de l'avancement des projets en 2004-2005, le paiement de transfert versé au titre de l'inondation à Peterborough, et le paiement effectué pour établir la Fondation de la ceinture de verdure.

Les dépenses dans le secteur des services sociaux et à l'enfance ont augmenté de 579 millions de dollars en 2004-2005, principalement dans les domaines suivants :

- ◆ Les charges du ministère des Services sociaux et communautaires ont augmenté de 384 millions de dollars. Ce montant comprend des charges supplémentaires de 216 millions de dollars au titre de l'aide sociale, qui s'expliquent par la hausse de 3 % des prestations d'aide sociale, l'augmentation du nombre de cas et les charges accrues des programmes de médicaments de l'Ontario découlant de la croissance de l'utilisation.
- ◆ Les charges du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ont augmenté de 195 millions de dollars en raison surtout de la hausse des dépenses engagées dans les services de bien-être de l'enfance et de l'enrichissement des programmes de garde d'enfants et de santé mentale pour enfants.

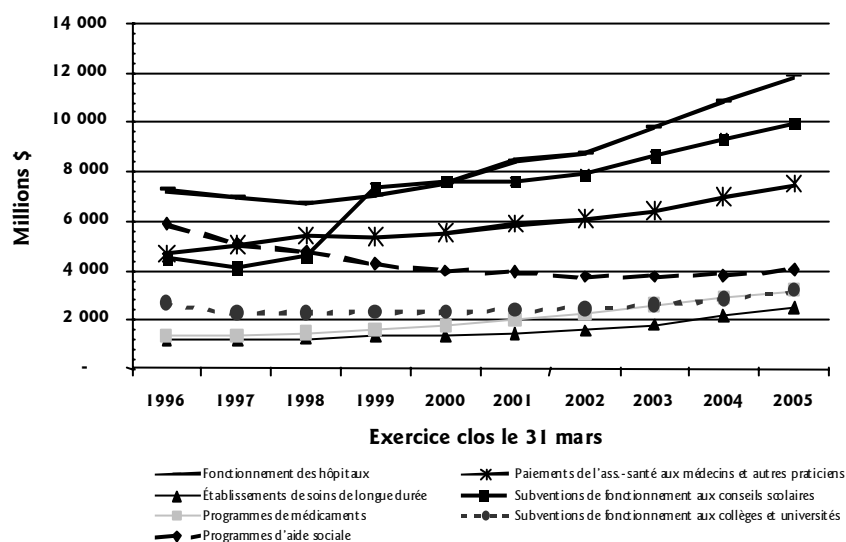
Les charges dans le secteur de l'administration générale et les autres charges ont augmenté de 482 millions de dollars en 2004-2005 en raison principalement d'une hausse de 476 millions de dollars des charges du Secrétariat du Conseil de gestion. Sur cette augmentation, la somme de 332 millions de dollars découle de l'adoption, en 2004-2005, des recommandations du CCSP concernant les avantages postérieurs à l'emploi et les congés rémunérés.

L'intérêt sur la dette a diminué de 236 millions de dollars en raison de la baisse des frais de financement et de la gestion efficiente de la dette. Cette diminution a été en partie contrebalancée par les effets de l'augmentation des emprunts requis en 2004-2005.

Composition, tendances et risques

Au cours des dix dernières années, les charges totales ont augmenté de 36 %, soit de 20,9 milliards de dollars, passant de 58,5 milliards de dollars en 1995-1996 à 79,4 milliards de dollars en 2004-2005. La partie des charges du gouvernement attribuable aux paiements de transfert versés aux particuliers et aux organismes est passée de 69 % en 1995-1996 à 73 % en 2004-2005 et représente 86 % (17,9 milliards de dollars) de l'augmentation totale. Une autre partie de l'augmentation, soit un montant de 893 millions de dollars (4 %), est attribuable à la hausse des intérêts sur la dette et le reste, à la hausse des coûts de fonctionnement.

Principaux programmes de paiements de transfert, 1995-1996 à 2004-2005



Plus de 73 % des charges liées aux paiements de transfert, soit environ 53 % des charges totales, sont affectées aux sept principaux programmes de paiements de transfert dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation et des services sociaux et à l'enfance.

Comme l'illustre

le graphique ci-dessus, à l'exception des charges liées aux programmes d'aide sociale, qui ont diminué de 31 %, les charges liées à tous les principaux programmes de paiements de transfert ont augmenté d'un pourcentage se situant entre 20 et 138 % au cours des dix dernières années. Les charges liées aux Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires, aux établissements de soins de longue durée et aux programmes de médicaments ont augmenté de plus de 100 % au cours des dix dernières années. Les charges liées au fonctionnement des hôpitaux et aux paiements versés par l'Assurance-santé de l'Ontario aux médecins et aux autres praticiens de la santé ont augmenté de plus de 60 % pendant cette période. Les fonds affectés aux principaux programmes ont été réduits au milieu et à la fin des années 1990. Ces programmes ont affiché une croissance importante au cours des deux ou trois dernières années. Comme l'admissibilité à un grand nombre de ces programmes est ouverte, ces derniers continueront d'exercer des pressions sur le plan financier de la province étant donné l'accroissement et le vieillissement de la population.

En règle générale, les transferts aux hôpitaux augmenteront de 120 millions de dollars pour chaque hausse de 1 % du financement des hôpitaux. Les dépenses liées aux paiements versés par l'Assurance-santé de l'Ontario aux médecins, aux autres praticiens et aux hôpitaux augmenteront de 104 millions de dollars pour chaque hausse de 1 % du salaire des médecins et du personnel infirmier. Les Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires augmenteront de 160 millions de dollars pour chaque hausse de 1 % des effectifs et de 119 millions de dollars pour chaque hausse de 1 % du salaire du personnel des écoles. Les dépenses affectées aux programmes de médicaments augmenteront de 36 millions de dollars pour chaque hausse de 1 % de l'utilisation. Les fonds

consacrés aux établissements de soins de longue durée augmenteront de 27 millions de dollars pour chaque hausse de 1 % du nombre de lits de soins de longue durée. Enfin, les dépenses affectées aux programmes d'aide sociale augmenteront de 38 millions de dollars pour chaque hausse de 1 % du nombre de cas.

Il y a eu une hausse substantielle des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires en 1998-1999 afin de contrebalancer, à compter de l'année scolaire 1998-1999, la diminution des revenus des conseils scolaires provenant de l'impôt foncier. Les autres augmentations affichées à compter de 2002-2003 s'expliquent par les hausses subséquentes des subventions versées par la province aux conseils scolaires en raison de l'ajustement de la formule de financement axé sur les besoins des élèves auquel elle a procédé pour tenir compte des coûts réels auxquels faisaient face les conseils scolaires et pour mettre en œuvre d'autres recommandations du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation.

Le taux d'intérêt effectif sur la dette de la province a diminué de 32 %, passant de 9,36 % en 1995-1996 à 6,36 % en 2004-2005, ce qui a réduit la partie des dépenses provinciales affectée aux frais d'intérêt, qui est passée de 14 % en 1995-1996 à 12 % en 2004-2005. Toutefois, les charges liées à l'intérêt sur la dette ont augmenté pendant cette décennie, car l'encours de la dette de la province s'est accru de 58,4 milliards de dollars. Ces charges varient de 250 millions de dollars pour chaque modification de 100 points de base des taux d'intérêt créditeurs.

Une analyse d'autres risques et sensibilités liés aux charges se trouve à l'annexe B, page 29.

COMPARAISON DES REVENUS AUX CHARGES AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

Le graphique ci-après illustre l'évolution des revenus et des charges au cours des dix dernières années. Les revenus ont augmenté de 28,1 milliards de dollars, soit 57 %, et les charges, de 20,9 milliards de dollars, soit 36 %, au cours de cette période. La province affichait un déficit de 8,8 milliards de dollars en 1995-1996. Dix ans plus tard, elle affiche toujours un déficit malgré la hausse des revenus, car les charges ont continué d'augmenter, particulièrement dans le secteur de la santé.

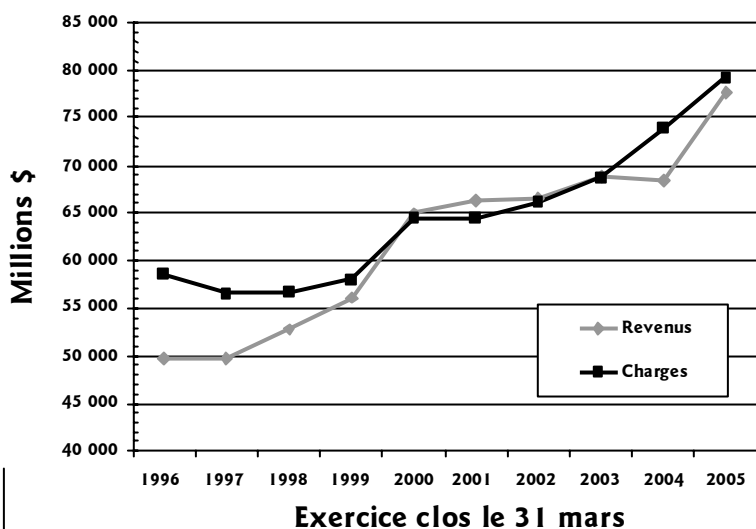
Environ 70 %, soit 19,7 milliards de dollars, de la hausse des revenus provient des revenus fiscaux, qui ont augmenté de 54 % au cours des dix dernières années. Les transferts du gouvernement fédéral, en hausse de 51 % pendant cette période, représentent 14 %, soit 4,0 milliards de dollars, de cette hausse. En 1995-1996, les revenus fiscaux représentaient 73 % des revenus totaux et les transferts

du gouvernement fédéral, 16 %. La hausse survenue en 1999-2000 s'explique par l'ajout de revenus provenant du secteur de l'électricité.

L'augmentation des charges au cours des dix dernières années est surtout attribuable aux secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation, auxquels on doit 92 % de cette augmentation. Les charges dans le secteur de la santé se sont accrues de 13,6 milliards de dollars, soit de 76 %, et celles affectées à l'éducation et à la formation, de 5,7 milliards de dollars, soit de 58 %, au cours de cette période.

La hausse marquée des charges en 1999-2000 (illustrée dans le graphique précédent) s'explique par l'ajout de charges provenant du secteur de l'électricité. En 2003-2004 et 2004-2005, les charges ont augmenté de 7 %, un taux de

Revenus et charges de 1995-1996 à 2004-2005



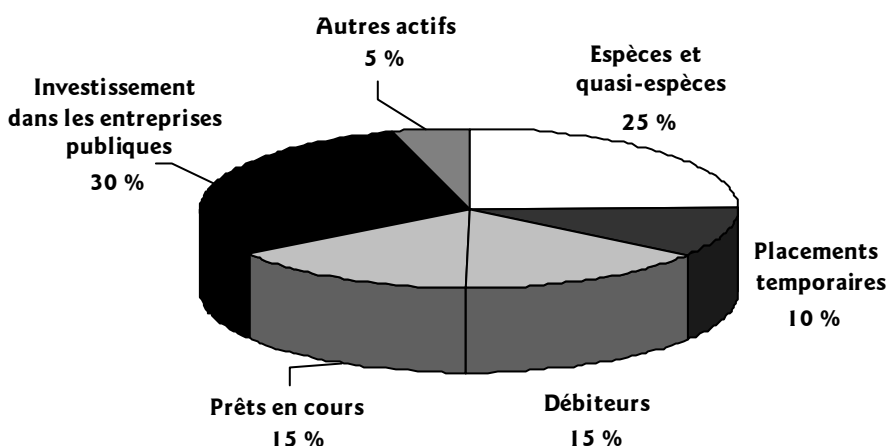
croissance plus élevé que le taux de croissance moyen de 4 % affiché au cours des dix dernières années. Les charges dans les secteurs de la santé, et de l'éducation et de la formation ont augmenté de 10 % en moyenne au cours des deux dernières années comparativement à un taux de croissance moyen de 6 % et de 5 % respectivement au cours des dix dernières années.

Les charges dans le secteur de la santé ont augmenté de 5,4 milliards de dollars au cours des deux dernières années pour faire face à la demande accrue à l'égard des services de santé attribuable à la croissance démographique, au vieillissement de la population et à la hausse des coûts de prestation des services de santé. Une partie de ces augmentations a été contrebalancée par une hausse des transferts fédéraux au cours des deux dernières années.

À l'exception de l'exercice 1998-1999, au cours duquel la formule de financement axé sur les besoins des élèves a été mise en place, les dépenses affectées à l'éducation en 2004-2005 ont atteint un sommet en 2004-2005 comparativement aux niveaux affichés au cours des dix dernières années. Les charges dans le

secteur de l'éducation et de la formation ont augmenté de 2,7 milliards de dollars au cours des deux dernières années en raison du redressement de la formule de financement axé sur les besoins des élèves pour tenir compte des coûts réels auxquels font face les conseils scolaires; de la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation; et du financement des établissements d'enseignement postsecondaire auquel on a procédé en raison de la réforme de l'enseignement secondaire, de la double cohorte, du gel des frais de scolarité et des besoins en matière d'immobilisations.

Composition de l'actif financier au 31 mars 2005



ACTIF

Actif financier

Au 31 mars 2005, l'actif financier totalisait 41,1 milliards de dollars, une hausse de 9,9 milliards de dollars, ou 32 %, par rapport aux 31,2 milliards de dollars enregistrés l'exercice précédent. L'actif financier comprend les espèces et quasi-

espèces, les placements temporaires, les débiteurs, les prêts en cours, l'investissement de la province dans les entreprises publiques comme la LCBO, et d'autres actifs.

La hausse de l'actif financier est attribuable aux facteurs suivants :

- ◆ Augmentation des liquidités de 6,2 milliards de dollars en raison surtout du préfinancement de 5,9 milliards de dollars dans le cadre du programme d'emprunt à long terme sur les marchés publics de 2005-2006 pour profiter des faibles taux d'intérêt en 2004-2005.
- ◆ Augmentation des débiteurs de 1,6 milliard de dollars principalement sous forme d'impôts à recevoir et de montants à recevoir du gouvernement du Canada. Cette hausse s'explique par une augmentation de 6,8 milliards de dollars des revenus fiscaux en 2004-2005 et de 2,0 milliards de dollars des transferts du gouvernement du Canada au cours de cet exercice.

- ◆ Augmentation de 1,1 milliard de dollars des prêts en cours. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation de 686 millions de dollars des prêts à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO), de 289 millions de dollars des prêts consentis aux municipalités par l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) et de 187 millions de dollars des prêts accordés à la Fiducie pour les prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario.
- ◆ Augmentation de 683 millions de dollars au titre des autres actifs et de 213 millions de dollars des investissements dans les entreprises publiques.

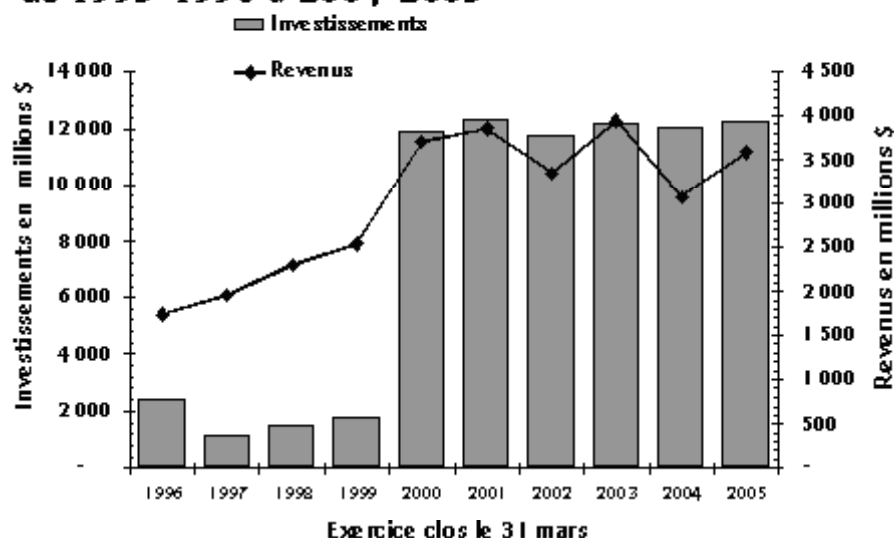
Investissement dans les entreprises publiques

Au 31 mars 2005, l'investissement de la province dans les entreprises publiques s'élevait à 12,2 milliards de dollars. Cet investissement a rapporté 3,6 milliards de dollars en revenus nets au gouvernement. La majorité des revenus tirés de l'investissement dans les entreprises publiques est attribuable à quatre entreprises :

Investissement dans les entreprises publiques en 2004-2005 (en millions de dollars)	Investissement net	Revenus nets (perte)
Hydro One Inc. (HOI)	4 566	504
Ontario Power Generation Inc. (OPG)	4 983	(60)
Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)	286	1 147
Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO)	1 842	1 992
Autres	566	(5)
Total	12 243	3 578

Nota : Ce tableau comprend les redressements se rapportant aux entreprises publiques dont l'exercice ne se termine pas le 31 mars.

Revenus tirés des entreprises publiques et investissements dans ces entreprises de 1995-1996 à 2004-2005



HOI transporte et distribue l'électricité en Ontario. L'OPG génère et vend de l'électricité sur les marchés en gros de l'Ontario et les marchés interconnectés. La LCBO achète et revend des boissons alcoolisées et réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool. La SLJO gère les jeux de loterie et exploite

les casinos commerciaux, les casinos de bienfaisance et les machines à sous situées dans les hippodromes.

Le graphique précédent montre le montant investi dans les entreprises publiques inclus dans les états financiers consolidés et les revenus générés.

Immobilisations corporelles

Au 31 mars 2005, la valeur des immobilisations corporelles s'établissait à 14,9 milliards de dollars, une hausse de 550 millions de dollars par rapport aux 14,4 milliards de dollars enregistrés au 31 mars 2004.

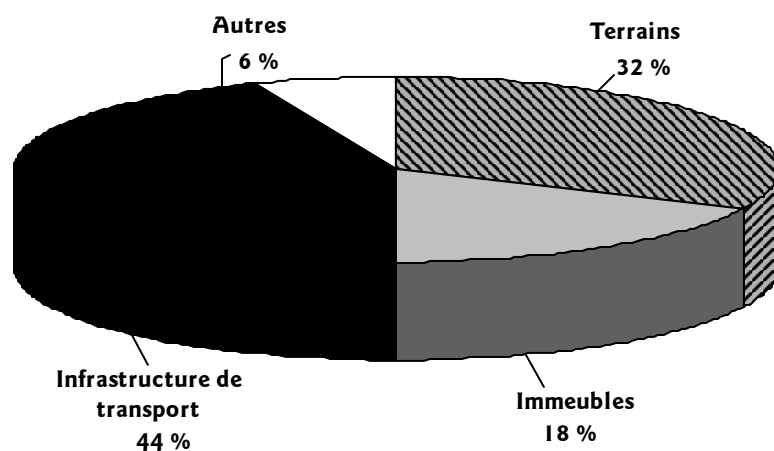
Immobilisations corporelles

(En millions de dollars)

	2004-2005	2003-2004
Solde d'ouverture	14 369	13 942
Investissement net durant l'exercice ¹	1 351	1 212
Amortissement	(801)	(785)
Solde de clôture	14 919	14 369

¹ L'investissement net en 2004-2005 comprenait les coûts d'acquisition d'immobilisations corporelles de 1 388 millions de dollars, déduction faite des produits de la vente de telles immobilisations (18 millions de dollars) et des pertes sur la vente d'immobilisations corporelles (19 millions de dollars).

Composition des immobilisations corporelles au 31 mars 2005



Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les immeubles, les routes et les ponts appartenant à la province et toutes les immobilisations corporelles qui appartiennent à des organismes gouvernementaux et sont prises en compte dans les états financiers

consolidés de la province. À l'heure actuelle, les autres immobilisations corporelles comme les biens loués, les ordinateurs, le matériel et l'ameublement sont passées en charges lors de leur achat mais seront capitalisées en 2007-2008.

Sur les 1,4 milliard de dollars investis dans les immobilisations corporelles en 2004-2005, 761 millions de dollars étaient destinés aux routes, ponts et autres infrastructures de transport. Le reste a été consacré principalement aux immeubles et aux terrains.

L'INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT comprend essentiellement 259 routes, ponts et ouvrages et installations connexes. Au 31 mars 2005, les routes, qui couvrent une distance totale de plus de 16 524 kilomètres représentant plus de 39 263 kilomètres de voies de routes, comptaient pour environ 74 % de la valeur comptable nette de l'infrastructure de transport, qui s'établit à 6,6 milliards de dollars. Les 26 % restants, dont plus de 2 800 ponts, se rapportaient à d'autres infrastructures.

LES TERRAINS comprennent les terres acquises pour les besoins de l'infrastructure de transport, des parcs, des immeubles et d'autres biens-fonds liés aux programmes provinciaux ainsi que les améliorations foncières qui ont une durée de vie indéterminée. Les terrains, qui ne sont pas amortis, excluent les terres de la Couronne.

LES IMMEUBLES englobent plus de 3 500 immeubles que la province possédait au 31 mars 2005. Ces immeubles sont essentiellement utilisés par les ministères et les organismes chargés de dispenser les programmes gouvernementaux. Ils

comprennent des immeubles de bureaux, des immeubles institutionnels et d'autres installations.

LES AUTRES ACTIFS comprennent essentiellement le matériel ferroviaire, le matériel informatique et l'ameublement appartenant aux organismes du gouvernement.

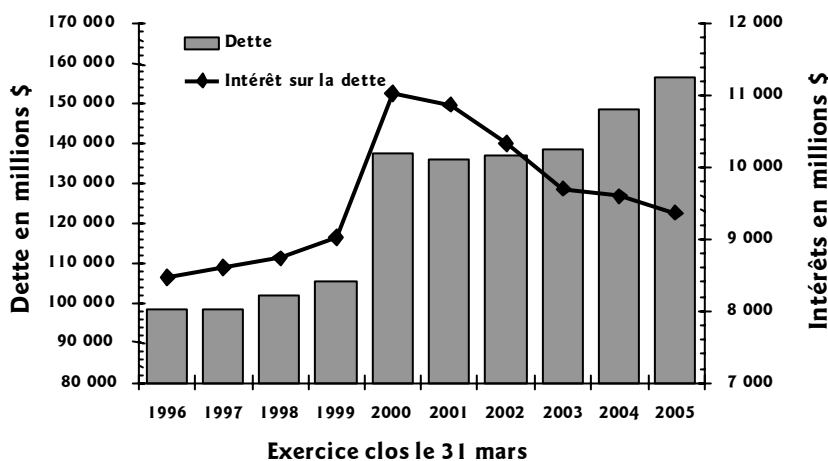
PASSIF

Dettes

En 2004-2005, la dette a augmenté de 8,1 milliards de dollars en raison d'emprunts de 26,1 milliards de dollars et du remboursement d'emprunts de 18,1 milliards de dollars. Ce montant comprend la dette publique et interne à court et à long terme de la province et des organismes faisant l'objet d'une consolidation proportionnelle. Cette hausse de 8,1 milliards de dollars de la dette s'explique comme suit :

- le financement du déficit annuel de 1,6 milliard de dollars;
- des opérations liées aux immobilisations qui s'élèvent à 550 millions de dollars, déduction faite de l'amortissement;
- le préfinancement de 5,9 milliards de dollars dans le cadre du programme d'emprunt à long terme sur les marchés publics de 2005-2006 pour profiter des taux d'intérêt à long terme, qui n'ont pas été aussi faibles depuis le début des années 1960.

Dettes et intérêt sur la dette de 1995-1996 à 2004-2005



Sur tous les emprunts contractés par la province en 2004-2005, la dette publique à long terme représentait 24,8 milliards de dollars et les emprunts en dollars canadiens sur le marché intérieur, 16,6 milliards de dollars (67 %).

Les résidents de l'Ontario ont acheté pour 1,1 milliard de dollars d'Obligations d'épargne de l'Ontario, tandis que les autres émissions obligataires sur le marché intérieur ont totalisé 15,5 milliards de dollars. Le reste des emprunts a été contracté à l'étranger : 5,4 milliards de dollars sur le marché mondial du dollar américain et 2,8 milliards de dollars auprès d'autres sources.

L'Office ontarien de financement (OOF) gère la dette de la province et les risques connexes. Il applique des principes de gestion prudente, qui consistent notamment à veiller à ce que les emprunts soient contractés à des taux avantageux et à ce que les coûts d'emprunts à long terme soient stables, à assurer des dates d'échéance échelonnées, et à limiter le risque lié aux fluctuations des devises et des taux d'intérêt. Pour réaliser ces objectifs, l'OOF utilise divers outils, entre autres des options, des échanges et des limites d'exposition strictes. Pour plus de détails, voir la note 1, « Incertitude de mesure », à la page 46, et la note 3 « Gestion du risque et instruments financiers dérivés », à la page 53 des états financiers consolidés.

Au cours des dix derniers exercices, l'encours de la dette s'est accru de 58,4 milliards de dollars, passant de 98,4 milliards de dollars au 31 mars 1996 à 156,8 milliards de dollars au 31 mars 2005. Les charges annuelles liées aux frais d'intérêt ont augmenté, passant de 8,5 milliards de dollars en 1995-1996 à 9,4 milliards de dollars en 2004-2005. Le ralentissement de la croissance des frais d'intérêts est essentiellement attribuable à la baisse des taux d'intérêt au cours de la période.

L'augmentation de la dette au cours de l'exercice clos le 31 mars 2000 est attribuable à l'ajout, aux obligations de la province, de la dette insurmontable du secteur de l'électricité.

Autres passifs

Les passifs autres que la dette provinciale s'élevaient à 25,0 milliards de dollars au 31 mars 2005, comparativement à 21,0 milliards de dollars au 31 mars 2004.

Les passifs autres que la dette provinciale comprennent les créiteurs et les charges à payer, les passifs liés aux conventions d'achat d'électricité, le passif lié au financement du secteur nucléaire, le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs, ainsi que d'autres passifs tels que les revenus reportés.

Les créiteurs et les charges à payer de 13,1 milliards de dollars, qui sont déclarés à l'annexe 4 des états financiers consolidés, constituent la majeure partie de ce total. Les créiteurs et les charges à payer ont augmenté de 2,6 milliards de dollars en 2004-2005 en raison surtout de la hausse de 2,2 milliards de dollars des paiements de transfert à verser.

Les passifs liés aux conventions d'achat d'électricité et le passif lié au financement du secteur nucléaire sont expliqués plus en détail à la note 4, page 56, des états financiers consolidés ainsi qu'aux notes 9 et 10 des états financiers de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario¹. Au cours de l'exercice 2004-2005, le passif lié au financement du secteur nucléaire a diminué de 506 millions de dollars principalement en raison d'une contribution de 600 millions de dollars en vue de régler ce passif.

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs, qui était comptabilisé au poste des avantages de retraite, comprend maintenant d'autres avantages sociaux futurs en plus des prestations de retraite et des avantages connexes. La province a adopté les recommandations du CCSP concernant les avantages postérieurs à l'emploi et les congés rémunérés en 2004-2005. Pour plus de précisions, consulter la note 5, page 58, des états financiers consolidés.

Les revenus reportés relatifs aux transferts fédéraux ont augmenté de 1,3 milliard de dollars en 2004-2005, surtout parce que la province a reçu, au cours de cet exercice, les sommes associées au Fonds de réduction des temps d'attente qui seront imputées aux revenus au cours des quatre prochaines années. Les autres passifs en 2004-2005 comprennent un passif de 528 millions de dollars dû aux consommateurs d'électricité aux termes du Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité. Pour plus de précisions à ce sujet, consulter la note 6, page 63, des états financiers consolidés.

DETTE NETTE

La dette nette s'établissait à 140,7 milliards de dollars au 31 mars 2005, comparativement à 138,6 milliards de dollars au 31 mars 2004. La dette nette a augmenté en raison du déficit de 1,6 milliard de dollars en 2004-2005 et d'un investissement net dans les immobilisations corporelles de 550 millions de dollars.

La dette nette désigne la différence entre l'actif financier et le passif. Elle représente les revenus dont aura besoin le gouvernement pour payer le coût des opérations et des événements passés.

La variation de la dette nette au cours d'un exercice permet de mesurer si les revenus générés sont suffisants pour couvrir les dépenses gouvernementales, dont l'acquisition d'immobilisations corporelles. Une augmentation de la dette nette signifie que davantage de revenus seront nécessaires pour payer le coût des opérations et des événements passés.

¹ Les états financiers de la SFIEO se trouvent dans le volume 2 des Comptes publics de 2004-2005.

La dette nette a augmenté de 38,8 milliards de dollars au cours de la dernière décennie, passant de 101,9 milliards de dollars au 31 mars 1996 à 140,7 milliards de dollars au 31 mars 2005.

FLUX DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2005, les espèces et les quasi-espèces s'établissaient à 10,2 milliards de dollars, en hausse de 5,0 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2004, lorsqu'elles étaient de 5,2 milliards de dollars.

Les espèces ont servi principalement à financer le déficit de 1,6 milliard de dollars et l'acquisition d'immobilisations corporelles d'une valeur de 1,4 milliard de dollars. La source principale des flux de trésorerie est une augmentation nette de 8,1 milliards de dollars de la dette. L'augmentation nette de la dette est attribuable au préfinancement de 5,9 milliards de dollars dans le cadre du programme d'emprunt à long terme de 2005-2006.

ANNEXE A**Principales hypothèses économiques (variation en pourcentage)**

	Budget 2004-2005	Chiffres réels 2004-2005	Chiffres réels 2003-2004
Produit intérieur brut réel	2,3	2,8	1,7
Produit intérieur brut nominal	4,1	4,7	3,3
Bénéfices des sociétés	5,8	14,7	(2,9)
Ventes au détail	3,5	3,2	3,4
Mise en chantier de logements (en milliers)	77,6	85,1	85,2
Emploi	1,7	1,7	2,9
Création d'emplois (en milliers)	104	108	173
Revenu des particuliers	3,4	3,8	3,0

ANNEXE B

Les tableaux qui suivent indiquent certains risques et sensibilités liés à l'économie, aux revenus et aux charges. Ils sont reproduits du budget de 2005 déposé en mai 2005.

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS – ÉCONOMIE ET REVENUS DE L'ONTARIO

Éléments clés	Hypothèses 2005-2006	Sensibilités 2005-2006
Total des revenus		
PIB réel	Croissance de 2,0 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel modifie les revenus de 615 millions de dollars. Ce montant peut varier grandement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
Indice du PIB	Augmentation de 1,9 % en 2005	
Taux d'intérêt canadiens	Intérêt de 2,6 % sur les bons du Trésor de trois mois en 2005	Chaque augmentation de un point de pourcentage des taux d'intérêt fait diminuer les revenus d'un montant allant de 60 à 310 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
PIB réel des États-Unis	Croissance de 3,4 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel des États-Unis modifie les revenus d'un montant allant de 185 à 430 millions de dollars.
Taux de change du dollar canadien	82,8 cents am. en 2005	Chaque augmentation de un cent du taux de change du dollar canadien fait diminuer les revenus d'un montant allant de 25 à 110 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS – ÉCONOMIE ET REVENUS DE L'ONTARIO

Éléments clés	Hypothèses 2005-2006	Sensibilités 2005-2006
Total des revenus fiscaux		
Assiette de revenu ¹	Croissance de 3,5 % en 2005-2006	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 550 millions de dollars. Ce montant peut varier grandement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
PIB nominal	Croissance de 3,9 % en 2005	

Revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers

Assiette de revenu	Croissance de 5,2 % en 2005-2006
--------------------	-------------------------------------

Principales hypothèses économiques

Traitements et salaires	Croissance de 3,6 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 220 millions de dollars.
Emplois	Croissance de 1,0 % en 2005	
Revenus des entreprises non constituées en personne morale	Croissance de 4,1 % en 2005	

Principales hypothèses en matière de revenus

Revenus nets – gains en capital	Croissance de 3,9 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance des revenus nets découlant des gains en capital modifie les revenus de 3 millions de dollars.
Déductions au titre des REER	Croissance 4,4 % en 2005	Chaque augmentation de un point de pourcentage du taux de croissance des déductions au titre des REER fait diminuer les revenus de 14 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS – ÉCONOMIE ET REVENUS DE L'ONTARIO

Éléments clés	Hypothèses 2005-2006	Sensibilités 2005-2006
Cotisations pour l'année d'imposition 2004	18,8 milliards de dollars	Chaque variation de un point de pourcentage des cotisations de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 2004 modifie les revenus de 190 millions de dollars ² .

Revenus tirés de la taxe de vente au détail

Assiette de revenu	Croissance de 3,6 % en 2005-2006
--------------------	----------------------------------

Comprend :

Dépenses des ménages imposables	Croissance de 3,1 % en 2005-2006
---------------------------------	----------------------------------

Autres dépenses imposables	Croissance de 4,2 % en 2005-2006
----------------------------	----------------------------------

Principales hypothèses économiques

Ventes au détail	Croissance de 4,0 % en 2005
------------------	-----------------------------

Dépenses nominales de consommation	Croissance de 4,5 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance des dépenses nominales de consommation modifie les revenus de 90 millions de dollars.
------------------------------------	-----------------------------	---

Revenus tirés de l'impôt sur les sociétés

Assiette de revenu	Croissance de 1,2 % en 2005-2006
--------------------	----------------------------------

Bénéfices des sociétés	Croissance de 3,0 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance des bénéfices des sociétés avant impôt modifie les revenus de 65 millions de dollars.
------------------------	-----------------------------	---

Remboursements au titre des cotisations fiscales de 2004-2005 ³	1,4 milliard de dollars à payer en 2005-2006	Chaque augmentation de un point de pourcentage dans les remboursements de 2004-2005 fait diminuer les revenus de 14 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
--	--	---

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS – ÉCONOMIE ET REVENUS DE L'ONTARIO

Éléments clés	Hypothèses 2005-2006	Sensibilités 2005-2006
Paielements d'impôt au moment de la production de la déclaration en 2004-2005	600 millions de dollars à percevoir en 2005-2006	Chaque variation de un point de pourcentage des paiements des cotisations ou des paiements d'impôt au moment de la production de la déclaration de 2004-2005 modifie les revenus de 6 millions de dollars.
Paielements des cotisations d'impôt de 2004-2005	600 millions de dollars à percevoir en 2005-2006	

Revenus tirés de l'impôt-santé des employeurs

Assiette de revenu	Croissance de 3,0 % en 2005-2006	
Traitements et salaires	Croissance de 3,6 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 30 millions de dollars.

Revenus tirés de la Contribution-santé de l'Ontario

Assiette de revenu	Croissance de 3,9 % en 2005-2006	
Revenu des particuliers	Croissance de 3,8 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance du revenu des particuliers modifie les revenus de 20 millions de dollars.

Revenus tirés de la taxe sur l'essence

Assiette de revenu	Croissance de 1,0 % en 2005-2006	
Prix de l'essence aux pompes	82 cents le litre	Chaque augmentation du prix de l'essence aux pompes de un cent le litre fait diminuer les revenus de 5 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS – ÉCONOMIE ET REVENUS DE L'ONTARIO

Éléments clés	Hypothèses 2005-2006	Sensibilités 2005-2006
----------------------	---------------------------------	-----------------------------------

Revenus tirés de la taxe sur les carburants

Assiette de revenu	Croissance de 2,1 % en 2005-2006	
PIB réel	Croissance de 2,0 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel modifie les revenus de 10 millions de dollars.

Revenus tirés des droits de cession immobilière

Assiette de revenu	Déclin de 0,4 % en 2005-2006	
Revente de logements	Déclin de 3,7 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du nombre de logements revendus et du prix de revente modifie les revenus de 10 millions de dollars.
Prix de revente	Croissance de 1,1 % en 2005	

Transferts – santé et programmes sociaux

Assiette de revenu – Canada	27,2 milliards de dollars en 2005-2006	
Part du revenu de l'Ontario	37,3 % en 2005-2006	
Pourcentage de la population de l'Ontario	38,9 % en 2005-2006	Chaque variation de un dixième de point de pourcentage de la population modifie les revenus de 40 millions de dollars.
Part de l'assiette de l'IRP fédéral de base de l'Ontario	44,3 % en 2005-2006	Chaque augmentation de un dixième de point de pourcentage de l'assiette de l'impôt fédéral de base sur le revenu des particuliers fait diminuer les revenus de 10 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.

¹ L'assiette de revenu est constituée des revenus à l'exception de l'incidence des mesures, des redressements pour les variations avec les Comptes publics et d'autres facteurs ponctuels.

² L'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) de l'Ontario de 2004 est une estimation prévue, car l'Agence du revenu du Canada évalue actuellement les déclarations de revenus.

³ Les remboursements d'impôt sur les sociétés pour 2004-2005 font toujours l'objet d'une grande incertitude en raison de la proportion très élevée de sociétés qui ont jusqu'au 30 juin 2005 pour produire leur déclaration de 2004.

RISQUES ET SENSIBILITÉS LIÉS AUX CHARGES

Un grand nombre de programmes dispensés par la province sont assujettis à des risques éventuels et à des inducteurs de coûts tels que la hausse de l'utilisation ou la variation de l'effectif ou du nombre de cas. Les sensibilités suivantes sont fondées sur les moyennes des charges dans les principaux secteurs de programmes et peuvent varier selon la nature et la composition des risques éventuels.

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS LIÉS AUX CHARGES		
Programme	Hypothèses 2005-2006	Sensibilités 2005-2006
Santé	Croissance annuelle de 5,9 %	Variation de 1 % dans le secteur de la santé : 329 millions de dollars.
Hôpitaux	Croissance annuelle de 4,7 %	Variation de 1 % du financement des hôpitaux : 120 millions de dollars.
Programmes de médicaments	Croissance annuelle de 12 % (personnes âgées)	Variation de 1 % dans l'utilisation de tous les programmes de médicaments : 36 millions de dollars (personnes âgées et bénéficiaires de l'aide sociale).
Soins à domicile/Services communautaires	Plus de 15,5 millions d'heures de services d'aides familiales et de soutien; 8,5 millions de visites par du personnel infirmier et des professionnels	Variation de 1 % des heures de services d'aides familiales et de soutien : 4 millions de dollars. Variation de 1 % des visites par du personnel infirmier et des professionnels : 6 millions de dollars.
Centres de soins de longue durée	Plus de 74 000 lits de soins de longue durée	Le coût d'exploitation provincial annuel moyen d'un lit, déduction faite des revenus des quotes-parts versées par les pensionnaires, dans un centre de soins de longue durée est de 36 000 \$. Une variation de 1 % du nombre des lits : 27 millions de dollars.
Écoles élémentaires et secondaires*	Effectif quotidien moyen : près de 2 millions d'élèves	Variation de 1 % de l'effectif : 160 millions de dollars.
Étudiantes et étudiants collégiaux	151 000 étudiantes et étudiants à plein temps	Variation de 1 % de l'effectif : 7 millions de dollars.

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS LIÉS AUX CHARGES

Programme	Hypothèses 2005-2006	Sensibilités 2005-2006
Étudiantes et étudiants universitaires	280 000 étudiantes et étudiants de premier cycle à temps plein	Variation de 1 % de l'effectif : 19 millions de dollars.
Ontario au travail*	Moyenne annuelle de 194 000 cas	Variation de 1 % du nombre de cas : 15 millions de dollars.
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées*	Moyenne annuelle de 226 000 cas	Variation de 1 % du nombre de cas : 23 millions de dollars.
Système correctionnel	2,8 millions de jours-détenus adultes par année	Coût moyen d'un détenu par jour : 155 \$. Variation de 1 % du nombre de jours-détenus : 4 millions de dollars.
Intérêt sur la dette	Coût moyen d'emprunt prévu : environ 5,4 %	Variation de 100 points de base des taux d'emprunt : environ 250 millions de dollars.

*Chiffres de 2004-2005.

COÛTS DE RÉMUNÉRATION

Les coûts de rémunération et les règlements salariaux constituent d'importants inducteurs de coûts et ont une incidence considérable tant sur les finances des partenaires du secteur parapublic que sur celles de la province.

Secteur	Coût de 1 % d'augmentation salariale	Taille du secteur
Paiements versés aux médecins dans le cadre de l'Assurance-santé de l'Ontario ¹	70 millions de dollars	Près de 22 000 médecins en Ontario, englobant 10 800 médecins de famille et 11 000 spécialistes.
Infirmières et infirmiers dans les hôpitaux ²	34 millions de dollars	Plus de 40 000 infirmières et infirmiers dans les hôpitaux.
Personnel des écoles élémentaires et secondaires ³	119 millions de dollars	Plus de 180 000 membres du personnel, y compris le personnel enseignant, administratif, de direction, de soutien et chargé de l'entretien.
Fonction publique de l'Ontario ⁴	50 millions de dollars	Plus de 64 000 fonctionnaires.

¹ Chiffres de 2005-2006.

² Chiffres de 2003-2004.

³ Un pour cent d'augmentation des repères salariaux des Subventions pour les besoins des élèves en fonction de l'année scolaire 2004-2005.

⁴ Chiffres de 2004-2005, représentent les coûts totaux de rémunération.

**ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**



Rapport du vérificateur

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

J'ai vérifié l'état consolidé de la situation financière de l'Ontario au 31 mars 2005 ainsi que les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 2005, ainsi que les résultats de ses activités, les changements de sa dette nette et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 19 août 2005

Jim McCarter, CA
Vérificateur général

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	Budget 2005	Chiffres réels 2005	Chiffres réels 2004
Revenus (<i>annexe 1</i>)			
Impôt sur le revenu des particuliers	18 821	19 320	18 301
Taxe de vente au détail	15 036	14 855	14 258
Impôt sur les sociétés	8 320	9 883	6 658
Impôt-santé des employeurs	3 874	3 886	3 753
Taxe sur l'essence et les carburants	3 044	3 004	2 945
Autres revenus fiscaux	4 903	5 027	3 233
Total des revenus fiscaux	53 998	55 975	49 148
Gouvernement du Canada	10 798	11 882	9 893
Recettes tirées de l'investissement dans les entreprises publiques (<i>annexe 7</i>)	3 564	3 578	3 070
Autres	6 119 ¹	6 406	6 289
	74 479	77 841	68 400
Charges (<i>annexes 2 et 3</i>)			
Santé	30 607	31 510	29 218
Éducation et formation	15 374	15 475	13 918
Intérêt sur la dette	10 329	9 368	9 604
Services sociaux et à l'enfance	9 179	9 224	8 645
Environnement, ressources et développement économique	5 899	6 479	5 663
Justice	3 004	2 959	2 936
Administration générale et autres charges	5 207	4 381	3 899
	79 599	79 396	73 883
Réserve	1 000		
Déficit annuel	6 120	1 555	5 483
Déficit accumulé au début de l'exercice		124 188	118 705
Déficit accumulé à la fin de l'exercice		125 743	124 188

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

¹ Montant indiqué dans le budget de 2004 excluant la hausse de 3,9 milliards de dollars attribuable à l'élimination prévue du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs indépendants.

Province de l'Ontario
État consolidé de la situation financière

Au 31 mars (En millions de dollars)	2005	2004
Passif		
Créditeurs et charges à payer <i>(annexe 4)</i>	13 121	10 549
Dette <i>(note 2)</i>	156 377	148 357
Gains non amortis – change	424	376
	156 801	148 733
Contrats d'achat d'électricité <i>(note 4)</i>	3 785	4 021
Passif lié au financement du secteur nucléaire <i>(note 4)</i>	1 410	1 916
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs <i>(note 5)</i>	1 747	1 800
Autres passifs <i>(note 6)</i>	4 890	2 756
	181 754	169 775
Actif financier		
Espèces et quasi-espèces	10 165	5 175
Placements temporaires <i>(note 7)</i>	4 188	2 934
Débiteurs <i>(annexe 5)</i>	6 316	4 722
Prêts en cours	6 212	5 072
Autres actifs <i>(note 2)</i>	1 968	1 285
Investissement dans les entreprises publiques <i>(annexe 7)</i>	12 243	12 030
	41 092	31 218
Dette nette	140 662	138 557
Autres actifs		
Immobilisations corporelles <i>(note 8)</i>	14 919	14 369
Déficit accumulé	125 743	124 188

Passif éventuel *(note 9)* et engagements contractuels *(note 10)*
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

Province de l'Ontario

État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)		2005	2004
Déficit annuel		1 555	5 483
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 388		1 350
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	(801)		(785)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	(18)		(50)
Pertes sur la vente d'immobilisations corporelles	(19)		(88)
		550	427
Augmentation de la dette nette		2 105	5 910
Dette nette au début de l'exercice		138 557	132 647
Dette nette à la fin de l'exercice		140 662	138 557
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.			

Province de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	2005	2004
Activités de fonctionnement		
Déficit annuel	(1 555)	(5 483)
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>note 8</i>)	801	785
Pertes sur la vente d'immobilisations corporelles	19	88
Revenus tirés de l'investissement dans les entreprises publiques (<i>annexe 7</i>)	(3 578)	(3 070)
Montants remis par les entreprises publiques (<i>annexe 7</i>)	3 365	3 211
Diminution du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs (<i>note 5</i>)	(53)	(398)
Diminution des contrats d'achat d'électricité (<i>note 4</i>)	(236)	(104)
Diminution du passif lié au financement du secteur nucléaire (<i>note 4</i>)	(506)	(1 058)
Augmentation des créditeurs et charges à payer (<i>annexe 4</i>)	2 572	599
Diminution d'autres postes	(1 283)	(2 420)
Flux de trésorerie servant aux activités de fonctionnement	(454)	(7 850)
Opérations liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 388)	(1 350)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	18	50
Flux de trésorerie, opérations liées aux immobilisations	(1 370)	(1 300)
Investissements		
Augmentation des placements temporaires (<i>note 7</i>)	(1 254)	(1 946)
Flux de trésorerie servant aux investissements	(1 254)	(1 946)
Activités de financement		
Emprunts contractés	26 141	28 178
Dette remboursée	(18 073)	(18 141)
Flux de trésorerie découlant des activités de financement	8 068	10 037
Augmentation (Diminution) nette des espèces et des quasi-espèces	4 990	(1 059)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	5 175	6 234
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	10 165	5 175

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(tous les tableaux sont en millions de dollars)

I. Résumé des principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA.

Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organismes qui doivent rendre compte quant à l'administration de leurs affaires et ressources financières, soit à un ministre du gouvernement, soit directement à l'Assemblée législative, et qui sont la propriété du gouvernement ou qui sont sous son contrôle. Tous ces organismes qui répondent à l'un des critères suivants font l'objet d'une consolidation séparée : i) des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars ou ii) des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. La liste de ces organismes figure à l'annexe 6. Les activités de tous les organismes sont ajoutées aux comptes des ministères qui en sont responsables. Les fiducies qui sont administrées par le gouvernement pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable. On trouvera à la note 11 des renseignements sur ces fiducies.

Principes de consolidation

Dans les présents états financiers, les organismes du gouvernement, à l'exclusion des entreprises publiques, font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec le Trésor. Le cas échéant, des redressements sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables décrites ci-après et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes gouvernementaux qui i) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales, ii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux, et iii) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En fonction de cette méthode, les entreprises publiques font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs actifs nets cumulés sont inclus dans les états financiers sous forme d'investissement

dans les entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs revenus nets cumulés sont présentés sous forme de poste séparé dans l'état consolidé des résultats.

Incertitude de mesure

L'incertitude relative à la détermination du montant indiqué pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il existe un écart important entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible.

Une incertitude de mesure se produit dans ces états financiers et dans les notes complémentaires en ce qui a trait à l'évaluation des contrats d'achat d'électricité, aux charges à payer liées aux obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs, à la valeur des immobilisations corporelles, et aux revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés.

L'évaluation des contrats de vente d'électricité donne lieu à de l'incertitude en raison des fluctuations des prix du marché qui auraient une incidence sur ce passif. Les charges à payer liées aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs donnent lieu à de l'incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations de la province en matière de résultats prévus. L'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur les sociétés sont incertains en raison de différences éventuelles entre la croissance économique prévue et réelle, et des répercussions des futures cotisations sur les impôts à percevoir. La valeur des immobilisations corporelles est incertaine parce qu'on utilise une estimation du coût historique faute de connaître le coût réel et en raison des différences entre la durée de vie utile estimative et la durée de vie utile réelle.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables, disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues ou à recevoir avant la fin de l'exercice concernant les revenus qui seront acquis dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées sous forme de passifs.

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées. Sont compris :

- ◆ les passifs liés aux biens ou aux services utilisés pendant l'exercice;

- ◆ les paiements de transfert autorisés et dus aux bénéficiaires;
- ◆ l'intérêt sur la dette accumulé;
- ◆ les prestations de retraite et les autres avantages sociaux futurs;
- ◆ l'amortissement des immobilisations corporelles;
- ◆ la dépréciation des biens.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque toutes les conditions d'admissibilité sont remplies et qu'il est possible de faire une prévision raisonnable de ce montant.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés, déduction faite des revenus d'intérêt sur les investissements et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des remises, primes ou commissions sur l'emprunt; et iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés.

Les avantages sociaux futurs comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les allocations de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit aux avantages sociaux. Elles constituent la part du gouvernement des coûts des avantages sociaux, y compris les coûts assumés pendant l'exercice en cours, l'intérêt sur la charge ou l'excédent net au titre des avantages sociaux, l'amortissement des gains ou pertes actuariels, les coûts ou les gains découlant de modifications des régimes et d'autres redressements.

D'autres avantages sociaux futurs sont comptabilisés soit au cours de la période pendant laquelle l'obligation du gouvernement se produit, soit lorsque les avantages sociaux sont acquis et accumulés par les employés.

Le coût des immeubles et de l'infrastructure de transport appartenant à la province est amorti et comptabilisé de façon linéaire pendant la durée de vie utile estimative des biens. L'amortissement des immobilisations corporelles appartenant aux organismes gouvernementaux visés par les présents états financiers consolidés est également inclus dans les charges.

La province met progressivement en oeuvre les recommandations du CCSP concernant les immobilisations corporelles. Par conséquent, le coût d'acquisition d'autres immobilisations corporelles appartenant à la province, telles que l'ameublement et les véhicules, est comptabilisé à titre de charges. En outre, pour les contrats importants de location-acquisition conclus par la province, un montant équivalant à la valeur actualisée des paiements de location minimaux requis pour la durée du contrat de location est comptabilisé comme une charge lors de la mise en vigueur du contrat de location, avec une obligation compensatoire enregistrée pour l'obligation locative.

Passif

Le passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera le sacrifice d'avantages économiques futurs.

Le passif comprend les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et la réserve pour éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Dette

Les emprunts comprennent les bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des prêts.

Les emprunts libellés en devises étrangères qui font l'objet d'une opération de couverture sont comptabilisés selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts et éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice, et tout gain ou perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

La province a recours à des instruments financiers dérivés afin de réduire au minimum les frais d'intérêt et de gérer les risques. Elle n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. Les gains ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission obligataire afférente.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est comptabilisé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés, d'autres hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des gains et des pertes actuariels s'ensuivent lorsque les résultats réels des régimes, des autres prestations de retraite et des indemnités de départ diffèrent des prévisions et que l'on modifie les hypothèses. Ces gains et pertes sont amortis sur le nombre moyen prévu d'années de service non écoulées des participants.

Le passif lié aux avantages sociaux futurs sélectionnés (comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de départ) représente la part du gouvernement de la valeur actuarielle actuelle des avantages sociaux attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la part du

gouvernement de l'actif des régimes. Le passif comprend également la part de la province du solde non amorti des gains et pertes actuariels et les divers redressements pour des éléments tels que les différences entre la date de fin d'exercice des régimes de retraite et la date de fin d'exercice de la province.

Actif

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et dont il tirera des avantages. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent.

Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour acquitter des dettes ou financer des opérations futures. Il comprend les espèces, les placements temporaires, les débiteurs, les prêts en cours, les avances et l'investissement dans les entreprises publiques.

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la juste valeur.

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction du coût. Une provision pour moins-value est établie lorsque les possibilités de recouvrement sont jugées douteuses.

Les prêts en cours assortis de conditions privilégiées sont considérés en partie comme des subventions et sont inscrits à la date où ils sont consentis sur leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux charges à la date où le prêt est consenti. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt. Les prêts en cours comprennent les montants que doivent les entreprises publiques.

Les investissements dans les entreprises publiques représentent l'actif net des entreprises publiques. Ils sont comptabilisés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des éléments d'actif non financier, c'est-à-dire les ressources qui seront utilisées pour l'exécution des activités courantes ou la prestation des services du gouvernement.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique, qui comprend les coûts directement reliés à l'acquisition, à la conception, à la construction, à l'aménagement ou à l'amélioration des immobilisations corporelles ainsi que les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, à l'exclusion des intérêts. Un coût historique estimatif a été utilisé

lorsque le coût réel était inconnu au moment où la province a d'abord mis en oeuvre la comptabilité des immobilisations corporelles.

La province met progressivement en oeuvre les recommandations du CCSP concernant les immobilisations corporelles. Les catégories suivantes sont donc incluses dans les immobilisations corporelles et comptabilisées selon le coût historique : les terrains, les immeubles et l'infrastructure de transport appartenant à la province et toutes les immobilisations corporelles appartenant à des organismes du gouvernement qui sont comptabilisées dans les présents états financiers consolidés.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées.

Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie qui ont été versés au Trésor figurent au poste des autres passifs de l'état consolidé de la situation financière.

2. Dette

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette totale était de 156,4 milliards de dollars au 1^{er} mars 2005 (148,4 milliards de dollars en 2004), et elle se compose d'obligations et de débentures émises sur les marchés financiers, ainsi que d'obligations que détiennent certains régimes de retraite du secteur public provincial et fédéral et des organismes gouvernementaux. La dette comprenait la dette contractée aux fins de la province de 128,9 milliards de dollars (120,8 milliards de dollars en 2004) et la dette de la Société financière l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 27,5 milliards de dollars (27,6 milliards de dollars en 2004). Le tableau qui suit présente le calendrier d'échéances de la dette totale de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimée en dollars canadiens, et reflète l'incidence des contrats d'instruments dérivés connexes.

Dettes**au 31 mars****2005****2004**

Devise	Dollar canadien	Dollar US	Yen japonais	Euro ¹	Autres devises ²	Total	Total
Échéance							
2005							20 609 \$
2006	16 335 \$	7 016	676	46	—	24 073 \$	19 481
2007	11 793	2 611	460	—	—	14 864	12 158
2008	6 745	5 468	320	—	244	12 777	9 268
2009	14 711	3 563	—	795	207	19 276	18 981
2010	7 918	1 717	798	1 443	882	12 758	—
1–5 ans	57 502	20 375	2 254	2 284	1 333	83 748	80 497
6–10 ans	22 947	4 263	113	1 188	483	28 994	30 978
11–15 ans	2 996	—	—	—	—	2 996	1 718
16–20 ans	10 156	—	—	—	—	10 156	10 231
21–25 ans	14 993	—	—	—	—	14 993	14 368
26–40 ³ ans	15 490	—	—	—	—	15 490	10 565
Total^{4,5}	124 084 \$	24 638	2 367	3 472	1 816	156 377 \$	148 357 \$
Dettes contractées aux fins de la province							
	101 716	19 935	2 367	3 472	1 369	128 859	120 804
Dettes de la SFIEO	22 368	4 703	—	—	447	27 518	27 553
Total^{4,5}	124 084 \$⁶	24 638	2 367	3 472	1 816	156 377 \$	148 357 \$
Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée)							
2005	6,64 %	5,31 %	5,20 %	5,49 %	4,72 %	6,36 %	—
2004	7,05 %	5,47 %	5,85 %	5,80 %	5,05 %	—	6,74 %

¹ Les emprunts en euros comprennent les emprunts en francs français.

² Les autres devises comprennent : le dollar australien, le dollar néo-zélandais, la livre sterling, le franc suisse et le dollar de Hong Kong.

³ L'échéance la plus longue est le 1^{er} mars 2045.

⁴ Au 31 mars 2005, le total de la dette en devises étrangères était de 32,3 milliards de dollars (30,3 milliards de dollars en 2004). De ce montant, 0,4 milliard de dollars (0,7 milliard de dollars en 2004) étaient des emprunts non couverts en dollars américains et 0,8 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars en 2004) étaient des emprunts non couverts en yens japonais; le reste, soit 31,1 milliards de dollars ou 96,3 % (28,7 milliards de dollars ou 94,6 % en 2004) était entièrement couvert en dollars canadiens.

⁵ La dette totale inclut des obligations totalisant 2,9 milliards de dollars (3,0 milliards de dollars en 2004) comprenant des options enchâssées dont peut se prévaloir la province ou le porteur dans certaines conditions.

⁶ Les emprunts en dollars canadiens comprennent des dettes à long terme que la province a contractées, mais qu'elle n'a pas remboursées. Au 31 mars 2005, une somme de 1,0 milliard de dollars était détenue (0,8 milliard de dollars en 2004).

Dette au 31 mars	2005	2004
Dette payable à :		
Investisseurs publics	130 988 \$	121 992 \$
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	10 233	10 233
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	8 666	9 487
Régime de retraite des fonctionnaires	2 886	3 052
Régime de retraite du SEFPO	1 371	1 450
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 003	1 047
Autres ¹	1 230	1 096
Total	156 377 \$	148 357 \$

¹ Les dettes payables à d'autres comprennent les dettes payables à la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario, à la Caisse de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et au régime de retraite de Ryerson. Sont également compris les emprunts du trust des conseils scolaires, de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants et du Musée royal de l'Ontario.

La juste valeur des emprunts contractés vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération entre parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur estimative en ayant recours à des flux monétaires actualisés et à d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public lorsqu'elles sont disponibles. Ces estimations sont modifiées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des mouvements de trésorerie futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2005 était de 172,3 milliards de dollars (167,2 milliards de dollars en 2004). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 156,4 milliards de dollars (148,4 milliards de dollars en 2004), en raison des taux d'intérêt actuels qui sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt s'appliquant à la dette émise. La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats d'instruments dérivés qui s'y rapportent.

Emprunts du trust des conseils scolaires

Un trust de conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette que 55 conseils scolaires ont contractée pour mettre en oeuvre leurs projets d'immobilisations avant l'instauration du modèle de financement axé sur les besoins des élèves en 1998. En juin 2003, le trust a émis des débentures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars. Il a versé 882 millions de dollars des produits aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert de la province touchant cet emprunt. Ces montants seront réduits au cours de la période de 30 ans par les paiements de

transfert que fera le ministère de l'Éducation au trust en vertu du programme de subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Au 31 mars 2005, les avances de 867 millions de dollars aux conseils scolaires étaient comprises dans les autres actifs et les 876 millions de dollars en débiteures sont comptabilisés dans la dette.

3. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion du risque et respecte des limites d'exposition strictes pour s'assurer que le risque est géré de façon prudente et efficiente. Elle a recours à un certain nombre de stratégies, dont celle des instruments financiers dérivés (« instruments dérivés »).

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La province utilise les instruments dérivés aux fins de couverture et de réduction des frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des ententes légales dans le cadre desquelles la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon une ou plusieurs valeurs nominales à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, en fait, de les convertir en des obligations ayant des caractéristiques plus intéressantes. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés, les contrats d'options et les garanties de taux plafond et plancher (caps et floors).

Le risque de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises étrangères et la valeur des opérations en devises étrangères varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats d'instruments dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisés, des contrats d'options et des échanges pour convertir en dollars canadiens ses liquidités qui sont en devises étrangères. Les plupart des contrats d'instruments dérivés couvrent la dette sous-jacente en harmonisant toutes les durées cruciales par souci d'efficacité. Lorsque la durée du contrat de change à terme utilisé pour fins de couverture est plus courte que celle de la dette sous-jacente, l'efficacité est assurée par la prolongation de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat d'instrument dérivé plus long.

En vertu de la politique actuelle, le montant net de la dette sous forme de capital en liquidités sans couverture et de devises étrangères ne doit pas dépasser 5 % de la dette contractée aux fins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2005, 0,8 % et 0,1 % (1,2 % et 0,1 % en 2004) de tous les emprunts étaient dans une position non couverte. Une augmentation de un cent du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait une hausse de 3 millions de dollars du montant de la dette (6 millions de dollars en 2004) et de 1,4 million de dollars (2 millions de dollars en 2004) des frais d'intérêt sur la dette. Une baisse de un yen japonais par rapport au dollar canadien se traduirait par une hausse du montant de la dette de 9 millions de

dollars (11 millions de dollars en 2004) et une augmentation des frais d'intérêt sur la dette de 2,1 millions de dollars (2,5 millions de dollars en 2004). Les gains totaux relatifs au change comptabilisés dans l'état des résultats de 2004-2005 s'élevaient à 56 millions de dollars (42 millions de dollars en 2003-2004).

Le coût du service de la dette peut également varier à cause des changements dans les taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée aux fins de la province, le risque est mesuré selon le risque de révision des taux d'intérêt, qui équivaut à la somme nette du risque lié aux emprunts à taux flottant, des réserves de liquidité et des emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, exprimé en pourcentage de la dette précitée. Dans le cas de la dette de la SFIEO, le risque est mesuré selon le risque lié aux emprunts à taux flottant exprimé en pourcentage de la dette de la SFIEO. Selon la conjoncture, la province accroît ou réduit le risque de révision des taux d'intérêt en contractant ou en remboursant des emprunts à court terme, ou encore en ayant recours à des instruments dérivés ou en annulant certains de ces instruments. En vertu de la politique actuelle, le risque de révision des taux d'intérêt est limité à 25 % dans le cas de la dette contractée aux fins de la province tandis que le risque lié aux emprunts à taux flottant est limité à 20 % dans le cas de la dette de la SFIEO.

Au 31 mars 2005, le risque de révision des taux d'intérêt dans le cas de la dette contractée aux fins de la province était de 10,2 % (11,4 % en 2004) et le risque lié aux emprunts à taux flottant dans le cas de la dette de la SFIEO s'établissait à 8,5 % (8,0 % en 2004). En fonction d'instruments financiers portant intérêt dont on disposait à la date du bilan et des questions prévus pour l'exercice à venir, une augmentation de 1 % (100 points de base) des taux d'intérêt entraînerait une hausse de 250 millions de dollars des frais d'intérêt sur la dette comparativement à 150 millions de dollars un an plus tôt.

Le risque d'illiquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidité, soit l'encaisse et les placements temporaires (note 7), à des niveaux qui lui permettront de répondre à ses besoins futurs quant à l'encaisse et lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme sources de liquidité pour éventualités.

Le tableau suivant renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la province en cours au 31 mars 2005, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux de référence représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des flux de trésorerie réels.

Valeur nominale du portefeuille des instruments dérivés

Au 31 mars

2005 2004

Échéance au cours de l'exercice	2006	2007	2008	2009	2010	6 – 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Échanges									
Taux d'intérêt	13 567 \$	7 710 \$	10 747 \$	11 055 \$	7 803 \$	15 072 \$	3 162 \$	69 116 \$	55 013 \$
Crédit croisé	8 903	4 625	4 469	4 635	4 482	3 833	–	30 947	30 622
Contrats de change à terme	5 241	–	–	–	–	–	–	5 241	2 755
Garanties de taux plafond et plancher	275	398	–	–	88	–	–	761	480
Contrats à terme normalisé	62	–	–	–	–	–	–	62	62
Contrats d'options	–	–	–	–	–	–	–	–	90
Total	28 048 \$	12 733 \$	15 216 \$	15 690 \$	12 373 \$	18 905 \$	3 162 \$	106 127 \$	89 022 \$

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2005.

Risque de crédit des instruments dérivés

Au 31 mars

2005

2004

Risque de crédit brut ¹	1 865 \$	2 625 \$
Moins : Conventions de positionnement ²	(1 618)	(2 264)
Risque de crédit net	247 \$	361 \$

¹ Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la province si chacune de ses contreparties manquait à ses engagements au même moment.

² Les conventions de positionnement s'appliquent aux contreparties assujetties à des ententes cadres lorsque les dates de règlement des contrats ne coïncident pas..

La province gère le risque de crédit associé aux instruments dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, elle passe, avec pour ainsi dire toutes ses contreparties, des contrats (ententes cadres) comprenant des modalités de résiliation et, le cas échéant, de paiement. Le risque de crédit brut

représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux provisions des conventions de positionnement. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces provisions.

4. Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) fait désormais l'objet d'une consolidation en tant qu'organisme du gouvernement dans les présents états financiers. Outre le passif courant et la dette à long terme de la SFIEO, présentés dans les présents états financiers sous « Crédeurs et charges à payer » et « Dette » respectivement, les passifs suivants de la SFIEO sont également comptabilisés dans les présents états financiers :

i) Contrats d'achat d'électricité

Des contrats d'achat d'électricité et des conventions de prêt connexes ont été conclus par Ontario Hydro avec des producteurs indépendants situés en Ontario. À titre de successeur légal d'Ontario Hydro, la SFIEO est la contrepartie de ces contrats. L'obligation découle du fait que ces contrats, qui arrivent à échéance à différentes dates d'ici 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devraient être supérieurs aux prix du marché.

L'obligation envers les producteurs indépendants a été évaluée à 4,3 milliards de dollars selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie puisque Ontario Hydro a continué d'exister sous l'appellation SFIEO le 1^{er} avril 1999. Avant que le marché de l'électricité soit ouvert à la concurrence en mai 2002, l'électricité achetée auprès des producteurs indépendants était revendue au prix coûtant au réservoir commun de revenus que gère l'Ontario Power Generation Inc. (OPG). Après l'ouverture du marché, la SFIEO a subi des pertes annuelles sur l'électricité achetée des producteurs indépendants. Le modèle fondé sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie a été mis à jour au 31 mars 2003, ce qui a eu pour effet de réduire de 422 millions de dollars le passif évalué pour le faire passer à 3,7 milliards de dollars. La modification provenant du changement est amortie en fonction des activités sur une période 10 ans.

Aux termes de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005, la SFIEO a commencé à toucher les prix contractuels réels pour l'électricité vendue aux consommateurs et elle ne subira plus de pertes découlant de ces contrats d'achat d'électricité. Le ministère des Finances estime que la majeure partie de la dette sera remboursée sur une période de 12 ans, au fur et à mesure que les contrats d'achat d'électricité prendront fin. La diminution du passif lié aux contrats d'achat d'électricité se chiffrait de 236 millions de dollars en 2004-2005 (104 millions de dollars en 2003-2004). Il en résulte un passif de 3,8 milliards de dollars au 31 mars 2005 (4,0 milliards de dollars en 2004).

ii) Passif lié au financement du secteur nucléaire

À titre de successeur d'Ontario Hydro, la SFIEO a hérité d'un passif de 2,4 milliards de dollars au titre de la gestion des déchets nucléaires et des obligations liées au transfert des actifs qui a eu lieu avant le 1^{er} avril 1999. La province et l'OPG sont parties à l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) qui vise à constituer et à gérer des fonds distincts pour veiller à ce qu'on dispose de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclasserement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires.

Le conseil d'administration de la SFIEO a approuvé le financement du fonds de déclasserement, établi par l'OPG, échelonnant l'obligation liée au financement du secteur nucléaire sur une période de quatre ans. La SFIEO a affecté 1,2 milliard de dollars au passif du fonds le 24 juillet 2003, et 600 millions de dollars le 31 mars 2005.

L'intérêt court à un taux égal à l'indice des prix à la consommation de l'Ontario plus 3,25 % conformément aux conditions de l'ONFA qui ont été finalisées le 24 juillet 2003. Au 31 mars 2005, un engagement en remplacement de 1,4 milliard de dollars a été pris envers le fonds de déclasserement (1,9 milliard de dollars en 2004).

5. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif (Actif) découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Au 31 mars	2005	2005	2005	2004
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Obligation au titre des prestations de retraite	55 082 \$	4 484 \$	59 566 \$	55 782 \$
Moins : actif des régimes de retraite	(60 065)	(324)	(60 389)	(57 863)
Gains actuariels non amortis (pertes)	1 756	(586)	1 170	2 518
Redressements ¹	1 400	—	1 400	1 363
Total	(1 827) \$	3 574 \$	1 747 \$	1 800 \$

¹ Les redressements sont en fonction de ce qui suit :

- i) les différences qui résultent du fait que des montants sont déclarés par les régimes de retraite le 31 décembre au lieu du 31 mars, date qui correspond à la fin de l'exercice de la province;
- ii) la différence non amortie entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- iii) les réductions des cotisations salariales non amorties pour les régimes à répondant unique;
- iv) le passif initial non capitalisé et non amorti des régimes conjoints;
- v) les montants à verser par la province qui sont comptabilisés en tant que cotisations dans l'actif des régimes de retraite.

**Charges des prestations de
retraite et des autres
avantages sociaux futurs
pour l'exercice clos le
31 mars**

	2005	2005	2005	2004
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Coût des avantages sociaux	1 376	230 \$	1 606 \$	1 540 \$
Amortissement des pertes actuarielles (gains)	(296)	46	(250)	(339)
Cotisations salariales	(158)	-	(158)	(155)
Coût (gains découlant) des modifications apportées aux régimes	—	(5)	(5)	13
Comptabilisation des pertes actuarielles non amorties (gains)	—	—	—	(13)
Frais d'intérêt (revenu)	(332)	154	(178)	(263)
Redressements ¹	(113)	255	142	(111)
Total ²	477 \$	680 \$	1 157 \$	672 \$

¹ Les redressements pour les prestations de retraite sont constitués de l'amortissement de :

- i) la différence entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- ii) les réductions des cotisations salariales pour les régimes à répondant unique;
- iii) le passif initial non capitalisé des régimes conjoints.

Les redressements pour les autres avantages sociaux futurs comprennent l'augmentation du passif au titre des autres avantages sociaux futurs au 1^{er} avril 2004 en raison d'un changement de la méthode d'évaluation.

² La charge totale des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs figure à l'annexe 2. La charge du RREEO, qui s'élève à 240 millions de dollars (235 millions de dollars en 2003-2004), est incluse dans la charge Éducation et formation de l'état consolidé des résultats et elle est fournie séparément à l'annexe 3. La charge du régime de retraite des fonctionnaires et du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), qui s'élève à 237 millions de dollars (147 millions de dollars en 2003-2004), et la charge des autres avantages sociaux futurs au titre des prestations de retraite, qui s'élève à 221 millions de dollars (162 millions de dollars en 2003-2004), sont incluses dans la charge Administration générale et autres charges de l'état consolidé des résultats. La charge totale combinée du régime de retraite des fonctionnaires et du SEFPO et des autres avantages sociaux futurs au titre des prestations de retraite s'élève à 458 millions de dollars (309 millions de dollars en 2003-2004) et elle est fournie séparément à l'annexe 3. La charge résiduelle au titre des autres avantages sociaux futurs est incluse dans les charges par ministère à l'annexe 3.

Régimes de retraite

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul répondant du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et est corépondant pour le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREEO).

Ces trois régimes sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en fonction du revenu moyen des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants versent normalement aux régimes des cotisations qui représentent de sept à neuf pour cent de leur salaire. La province verse des cotisations équivalentes.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins tous les trois ans. Au cours de l'exercice 2004-2005, la province a versé 708 millions de dollars au RREEO (683 millions de dollars en 2003-2004), 124 millions de dollars au RRF (108 millions de dollars en 2003-2004) et 135 millions de dollars au Régime de retraite du SEFPO (118 millions de dollars en 2003-2004). Au cours de l'année civile 2004, les prestations versées par le RREEO, y compris les fonds transférés à d'autres régimes, ont atteint 3,4 milliards de dollars (3,2 milliards de dollars en 2003), celles versées par le RRF ont été de 799 millions de dollars (770 millions de dollars en 2003) et celles versées par le Régime de retraite du SEFPO ont été de 493 millions de dollars (476 millions de dollars en 2003). En vertu des ententes conclues entre la province et le SEFPO, et entre la province et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEEO), les gains et les pertes établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi doivent être partagés entre les corépondants.

Selon la meilleure estimation du gouvernement, le futur taux d'inflation annuel utilisé pour le calcul des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs est de 2,5 %; le taux d'indexation salariale, de 3,5 %; le taux d'actualisation et le taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite sont de 7 % pour le RREEO, de 6,5 % pour le RRF et de 6,75 % pour le Régime de retraite du SEFPO. Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur une période de 10 à 13 ans.

La province répond également de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, ainsi que des régimes d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs comprennent les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi et les congés rémunérés. Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des autres avantages sociaux futurs (à l'exception des prestations de retraite) pour 2004-2005 est de 5,25 %.

Le CCSP a formulé des recommandations sur les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les indemnités de départ et établi la date de mise en oeuvre pour les exercices débutant après le 1^{er} janvier 2004. Par conséquent, en 2004-2005, la province a peaufiné sa méthode de calcul du passif et des charges liés aux indemnités de départ et aux accidents de travail, conformément aux recommandations du CCSP. En outre, à compter de 2004-2005, les passifs liés aux prestations d'invalidité à long terme, au maintien des avantages sociaux des employés qui touchent des prestations d'invalidité ou d'indemnisation des travailleurs et aux congés rémunérés qui peuvent être reportés sur plus d'un an sont maintenant comptabilisés dans les états financiers de la province, calculés sur une base actuarielle en utilisant le taux d'emprunt du gouvernement à titre de taux d'actualisation.

L'effet cumulatif de ces modifications a entraîné une hausse de 255 millions de dollars du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs au 1^{er} avril 2004, avec une hausse correspondante des charges au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs en 2004-2005.

Autres avantages sociaux futurs – avantages de retraite

La province fournit une assurance dentaire, une assurance-vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance-hospitalisation au personnel à la retraite par l'entremise d'un régime autogéré sans capitalisation à prestations déterminées. Elle a versé 95 millions de dollars à ce régime au cours de l'exercice 2004-2005 (97 millions de dollars en 2003-2004). Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 2,1 milliards de dollars au 31 mars 2005 (2,0 milliards de dollars en 2004), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. La charge de 221 millions de dollars en 2004-2005 (162 millions de dollars en 2003-2004) est incluse dans la charge des autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des autres avantages de retraite pour 2004-2005 est de 5,75 % (5,60 % en 2003-2004).

Après le 31 mars 2005, la province a conclu une entente avec le SEFPO en vue de la modification de divers avantages touchant les prestations supplémentaires d'assurance-santé. Le coût de ces modifications, qui s'élève à 211 millions de dollars, sera inclus dans la charge au titre des autres avantages sociaux futurs en 2005-2006.

Autres avantages sociaux futurs – avantages postérieurs à l'emploi

La province fournit aux employés qui ont cinq années de service complètes une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à un maximum de 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont une année de service complète mais moins de cinq années ont également droit à une indemnité de départ en cas de décès, de retraite ou de congédiement. Les indemnités de départ ne sont pas capitalisées et sont administrées par la province. En 2004-2005, la province a versé 43 millions de dollars en indemnités de départ. Le passif lié aux indemnités de départ, qui s'élevait à 777 millions de dollars au 31 mars 2005, (858 millions de dollars en 2004) est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. La charge pour 2004-2005 s'élève à 39 millions de dollars (54 millions de dollars en 2003-2004), ce qui comprend une réduction de 112 millions de dollars du passif en raison d'un changement de la méthode d'évaluation, et elle est incluse dans la charge liée aux autres avantages sociaux futurs.

La province fournit aussi, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité à long terme ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des indemnités d'accident du travail ou des prestations d'invalidité à long terme. La province est un employeur mentionné à l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Le passif lié aux indemnités d'accident du travail, qui s'élevait à 349 millions de dollars au 31 mars 2005 (268 millions de dollars en 2004), moins les dépôts de 3 millions de dollars (5 millions de dollars en 2004), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. La charge pour 2004-2005, qui s'élève à 120 millions de dollars (73 millions de dollars en 2003-2004), ce qui comprend des paiements de 39 millions de dollars versés en 2004-2005 (45 millions de dollars en 2003-2004), est incluse dans la charge liée aux autres avantages sociaux futurs. La charge de 2004-2005 inclut également une hausse de 92 millions de dollars du passif en raison du changement de méthode d'évaluation.

Le passif non capitalisé lié aux prestations d'invalidité à long terme, qui s'élevait à 183 millions de dollars au 31 mars 2005, fait abstraction des dépôts de 321 millions de dollars et est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. La charge de 2004-2005, qui s'élevait à 232 millions de dollars, incluait des paiements de 47 millions de dollars au titre des prestations d'invalidité à long terme en 2004-2005 (45 millions de dollars en 2003-2004) ainsi que les conséquences des recommandations du CCSP sur les prestations d'invalidité à long terme.

6. Autres passifs

Autres passifs		
Au 31 mars	2005	2004
Revenus reportés :		
Transferts fédéraux	2 297 \$	969 \$
Immatriculation et permis de conduire	322	324
Autres	631	586
Total des revenus reportés	3 250	1 879
Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations du prix de l'électricité	528	—
Autres fonds et passifs	1 112	877
Total	4 890 \$	2 756 \$

Les autres passifs comprennent les revenus reportés, le Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations du prix de l'électricité (l'excédent restant dans le fonds discontinué, qui sera remis aux consommateurs), les pensions et les prestations de retraite liées à la Caisse de retraite des juges provinciaux, le Compte des avantages sociaux supplémentaires des sous-ministres, les fonds grevés d'affectations d'origine externe et divers autres passifs.

Revenus reportés — Transferts fédéraux

	Amortis		Revenus reportés		Amortis	
	Total des transferts reçus	2003-2004 et précédemment	2004-2005	2004-2005	2005-2006	2006-2007 et par la suite
Supplément – TCSPS 2003-2004	967 \$	386 \$	387 \$	194 \$	194 \$	– \$
Supplément – TCSPS 2004-2005	778	–	388	390	390	–
Équipement diagnostic et médical 2003-2004	580	192	194	194	194	–
Immunisation et santé publique 2003-2004	156	–	50	106	53	53
Réduction des temps d'attente 2004-2005	1 655	–	242	1 413	243	1 170
Total	4 136 \$	578 \$	1 261 \$	2 297 \$	1 074 \$	1 223 \$

Les suppléments accordés aux termes du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), la Fiducie pour l'acquisition d'équipement diagnostic et médical, le Fonds pour la réduction des temps d'attente et la Fiducie – Immunisation et santé publique sont des transferts fédéraux que reçoit la province et qui ont pour but de financer les dépenses provinciales pendant plusieurs périodes comptables. Ils sont donc comptabilisés par la province sous forme de revenus au cours des périodes déterminées par le gouvernement fédéral. Ces transferts fédéraux ont été affectés aux dépenses de santé, y compris aux subventions accordées aux hôpitaux pour l'achat de matériel médical.

La province offre l'option de renouveler l'immatriculation des véhicules pour deux ans et de renouveler le permis de conduire pour plusieurs années (deux ans pour les personnes âgées et cinq ans pour tous les autres conducteurs). Les montants perçus en raison de ces renouvellements pluriannuels sont comptabilisés sur les périodes de validité des immatriculations et des permis de conduire.

7. Placements temporaires

Placements temporaires			
Au 31 mars		2005	2004
Placements temporaires		5 055 \$	3 991 \$
Plus : actif acheté dans le cadre des engagements de revente		2 693	1 565
Moins : actif vendu dans le cadre des engagements de rachat		(3 560)	(2 622)
Total		4 188 \$	2 934 \$

La juste valeur des placements temporaires, incluant les actifs achetés et vendus aux termes d'engagements de revente et de rachat, était de 4,3 milliards de dollars au 31 mars 2005 (3,1 milliard de dollars en 2004). Les placements temporaires consistent principalement en placements dans des obligations du gouvernement. La juste valeur est établie à l'aide des valeurs à la cote.

Un engagement de revente est une entente conclue entre deux parties, par laquelle l'acheteur s'engage à revendre un titre à un prix et à une date déterminés. Un engagement de rachat est une entente conclue entre deux parties, par laquelle le vendeur s'engage à racheter un titre à un prix et à une date déterminés.

8. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles				
Au 31 mars	2005	2005	2005	2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	4 777 \$	- \$	4 777 \$	4 531 \$
Immeubles	3 950	1 266	2 684	2 606
Infrastructure de transport	11 299	4 733	6 566	6 343
Autre	1 925	1 033	892	889
Total	21 951 \$	7 032 \$	14 919 \$	14 369 \$

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs, les immeubles et pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes ainsi que pour les améliorations foncières dont la durée de vie n'est pas définie et ne sont pas amortis. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, et les immeubles en construction, mais excluent des locaux loués.

L'infrastructure de transport englobe les routes, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les autres immobilisations corporelles englobent le matériel ferroviaire, le matériel informatique, les véhicules, l'ameublement ainsi que le matériel servant à l'administration et aux services qui appartiennent aux organismes du gouvernement. Des actifs similaires du gouvernement seront inclus à une date ultérieure. Les oeuvres d'art et les trésors historiques, y compris l'Édifice de l'Assemblée législative, ne sont pas compris dans les immobilisations corporelles.

Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des immeubles en construction, des terrains et des améliorations foncières dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties de façon linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimative. La charge d'amortissement pour l'exercice 2004-2005 a totalisé 801 millions de dollars (785 millions de dollars en 2003-2004). La durée de vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Infrastructure de transport	10 à 60 ans
Autres	3 à 25 ans

9. Passif éventuel

Obligations garanties par la province

La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2005 équivalait à 3,9 milliards de dollars (4,4 milliards de dollars en 2004). Les encours de prêts garantis et les autres éventualités s'élevaient à 3,2 milliards de dollars au 31 mars 2005 (3,4 milliards de dollars en 2004). Une provision de 409 millions de dollars (397 millions de dollars en 2004) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu du Programme de soutien aux étudiants de l'Ontario a été portée aux charges et fait partie des charges liées aux paiements de transfert (annexe 4).

Ontario Nuclear Funds Agreement

La province et l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), une filiale appartenant entièrement à la province, et certaines filiales de l'OPG sont parties à l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) qui vise à constituer et à gérer des fonds distincts

pour veiller à ce qu'on dispose de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclasserement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires.

En vertu de l'ONFA, la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces coûts. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, en vertu de l'ONFA, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour le fonds de gestion des déchets nucléaires. Si le profit réalisé sur l'actif du fonds est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

Deux ententes ont été conclues pour satisfaire aux exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement aux garanties financières pour couvrir les obligations liées au déclasserement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. Une de ces ententes donne à la CCSN accès aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA. L'autre entente procure une garantie provinciale directe à la CCSN au nom de l'OPG. Cette garantie, représentant jusqu'à 1,5 milliard de dollars, a trait à la partie des obligations liées au déclasserement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires qui n'est pas couverte par les fonds distincts. En retour, la province reçoit de l'OPG des droits annuels équivalant à 0,5 % de la valeur de la garantie provinciale directe.

Logement social — Ententes d'assurance-prêts

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires liés à ces projets, directement ou indirectement, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement ou de la Société de logement de l'Ontario.

Au 31 mars 2005, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 8,8 milliards de dollars (9,0 milliards de dollars en 2004). Étant donné que les subventions de fonctionnement sont suffisantes pour que tous les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable qu'il y ait défaut de paiement. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l'égard des prêts hypothécaires assurés.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 82 (80 en 2004) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune et découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des

Autochtones, à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens, ou entreprises pour d'autres raisons semblables. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

10. Engagements

La nature des activités du gouvernement mène à des contrats et des obligations de plusieurs années, dont les suivants :

- ◆ Les futures contributions de l'Ontario Power Generation Inc. en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement de 4,1 milliards de dollars, les obligations à long terme au titre du remboursement de la dette de 3,3 milliards de dollars et les ententes d'approvisionnement en carburant de 1,3 milliard de dollars.
- ◆ Les paiements de transfert aux fins de la dette des conseils scolaires, qui totalisent 766 millions de dollars.
- ◆ Les paiements de transfert pour les lits de soins de longue durée, qui totalisent 2,3 milliards de dollars.

Le tableau suivant offre un sommaire des engagements totaux du gouvernement.

Engagements		
Au 31 mars	2005	2004
Ontario Power Generation	10 023 \$	9 569 \$
Palements de transfert	6 095	5 675
Locations à bail	1 095	1 025
Contrats de construction	730	1 418
Autres	3 208	2 500
Total des engagements	21 151 \$	20 187 \$

Le tableau suivant offre un sommaire de l'information présentée précédemment concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations en vertu des engagements à chaque exercice, de 2006 à 2010 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2011 et subséquemment.

Tableau des paiements minimums Au 31 mars

Paie- ments minimums exigés en :	Ontario Power Generation	Paie- ments de transfert	Loca- tions à bail	Contrats de cons- truction	Autres	Total
2006	1 229 \$	1 372 \$	121 \$	427 \$	\$900	4 049 \$
2007	1 926	928	104	207	473	3 638
2008	1 286	613	92	90	426	2 507
2009	1 384	450	76	6	391	2 307
2010	886	385	63	-	290	1 624
2011 et par la suite	3 312	2 347	639	-	728	7 026
Total	10 023 \$	6 095 \$	1 095 \$	730 \$	3 208 \$	21 151 \$

II. Fonds en fiducie sous administration

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail Au 31 décembre	2004	2003
Actif	13 643 \$	11 847 \$
Passif	20 063	18 982
Passif non capitalisé	(6 420)	(7 135)
Revenus	3 660	3 385
Charges	4 503	3 929
Déficit	(843)	(544)
Passif non capitalisé, au début de l'exercice	(7 135)	(6 591)
Effet des modifications de la politique comptable	243	-
Passif non capitalisé, à la fin de l'exercice	(7 735) \$	(7 135) \$

Autres fonds en fiducie Au 31 mars 2005

	Actif	Passif	Solde du fonds (Passif non capitalisé)
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	1 175 \$	1 107 \$	68 \$
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	37 \$	161 \$	(124 \$)
Fonds de garantie des prestations de retraite	292 \$	513 \$	(221 \$)
Au 31 décembre 2004	Actif	Passif	Solde du fonds
Société ontarienne d'assurance- dépôts	81 \$	7 \$	74 \$

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers de la province, car des parties externes en sont responsables. Les plus récents états financiers de ces comptes en fiducie sont reproduits dans le volume 2 des Comptes publics de l'Ontario.

12. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés au besoin pour se conformer à la présentation de 2005.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**PAGE**

Annexe 1	Revenus	72
Annexe 2	Charges par secteur	74
Annexe 3	Charges par ministère	75
Annexe 4	Créditeurs et charges à payer	76
Annexe 5	Débiteurs	76
Annexe 6	Entreprises publiques et autres organismes du gouvernement	77
Annexe 7	Investissement dans les entreprises publiques	78

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	Budget 2005	Chiffres réels 2005	Chiffres réels 2004
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	18 821	19 320	18 301
Taxe de vente au détail	15 036	14 855	14 258
Impôt sur les sociétés	8 320	9 883	6 658
Impôt-santé des employeurs	3 874	3 886	3 753
Taxe sur l'essence	2 328	2 277	2 264
Contribution-santé de l'Ontario	1 635	1 737	—
Taxe sur le tabac	1 452	1 453	1 350
Droits de cession immobilière	927	1 043	909
Taxe sur les carburants	716	727	681
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	630	511	627
Autres revenus fiscaux	259	283	347
	53 998	55 975	49 148
Gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux ²	—	—	6 958
Transfert canadien en matière de santé	4 677	5 058	—
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	2 924	2 912	—
Suppléments - TCSPS	775	775	577
Fonds pour la réforme de la santé	582	582	387
Logement social	521	522	528
Fonds pour les appareils médicaux	193	387	192
Fonds pour la réduction des temps d'attente	—	242	—
Programmes d'infrastructure	267	209	150
Services de bien-être aux Autochtones	160	154	156
Système de justice pénale pour les adolescents	69	68	73
Expansion du bilinguisme	60	67	58
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées	50	62	60
Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires	54	54	64
Fiducie – Immunisation et santé publique	50	50	—
Aide juridique, droit criminel	38	50	63
Compensation – syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS)	—	—	330
Autres	378	690	297
	10 798	11 882	9 893

Province de l'Ontario

Annexe 1 : Revenus

	Budget 2005	Chiffres réels 2005	Chiffres réels 2004
Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)			
Revenus tirés de l'investissement dans les entreprises publiques (annexe 7)	3 564	3 578	3 070
Autres revenus			
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	1 009	997	1 000
Droits de permis et d'immatriculation des véhicules	987	976	985
Remaniement des services locaux	722	733	731
Ventes d'électricité	675	610	510
Autres droits et permis	536	506	594
Ventes et locations	403	352	532
Revenus de la Commission des permis d'alcool de l'Ontario	499	489	488
Redevances	239	278	248
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité	143 ¹	236	104
Revenus de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	148	149	152
Divers	758	1 080	945
	6 119	6 406	6 289
Total des revenus	74 479	77 841	68 400

¹ Montant indiqué dans le budget de 2004, à l'exclusion de la hausse de 3,9 milliards de dollars attribuable à l'élimination prévue du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs indépendants.

² En 2004-2005, le programme Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) a été remplacé par les programmes Transfert canadien en matière de santé (TCS) et Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Les chiffres comparatifs de 2003-2004 pour ces programmes ne sont pas disponibles.

Province de l'Ontario
Annexe 2 : Charges par secteur

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	2005	2004
Paielements de transfert	58 030	52 979
Intérêt sur la dette	9 368	9 604
Traitements et salaires	4 305	4 255
Services	2 512	2 087
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 5)	1 157	672
Achats d'électricité	840	797
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	801	785
Fournitures et matériel	726	705
Avantages sociaux	560	596
Transports et communications	419	405
Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité	—	253
Autres charges	678	745
Total des charges	79 396	73 883

Province de l'Ontario

Annexe 3 : Charges par ministère

Pour l'exercice clos le 31 mars (En millions de dollars)	Budget ¹ 2005	Chiffres réels 2005	Chiffres réels 2004
Agriculture et Alimentation	556	1 095	674
Procureur général	1 217	1 209	1 223
Commission de régie interne	149	145	196
Services à l'enfance et à la jeunesse	2 841	2 835	2 640
Affaire civiques et Immigration	62	56	52
Services sociaux et communautaires	6 338	6 389	6 005
Sécurité communautaire et Services correctionnels	1 787	1 750	1 713
Services aux consommateurs et aux entreprises	215	215	183
Culture	347	344	327
Secrétariat du renouveau démocratique	4	2	-
Développement économique et commerce	453	348	284
Éducation	10 650	10 544	9 680
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants (<i>note 5</i>)	359	240	235
Énergie	189	194	169
Environnement	317	307	265
Bureaux du corps exécutif	19	19	24
Finances	2 172	1 968	1 911
Intérêt sur la dette	10 329	9 368	9 604
Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité	—	—	253
Achats d'électricité	946	840	797
Santé et Soins de longue durée	30 607	31 510	29 218
Affaires intergouvernementales	9	13	6
Travail	133	129	117
Secrétariat du Conseil de gestion	342	657	181
Fonds pour éventualités	965	—	—
Prestations de retraite des fonctionnaires/du SEFPO et autres avantages sociaux futurs (<i>note 5</i>)	433	458	309
Affaires municipales et Logement	926	1 040	868
Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario	16	21	15
Richesses naturelles	590	563	627
Développement du Nord et Mines	206	320	189
Office des affaires francophones	4	3	3
Renouvellement de l'infrastructure publique	199	61	36
Plan pour éventualités en matière d'immobilisations	150	—	—
Tourisme et Loisirs	249	231	260
Formation, Collèges et Universités	4 365	4 691	4 003
Transports	1 855	1 831	1 816
Économies à la fin de l'exercice ²	(400)	—	—
Total des charges	79 599	79 396	73 883

¹ Plan financier pour l'exercice clos le 31 mars 2005 selon le budget de 2004.

² Aux fins du budget, ces postes n'ont pas été imputés à chaque ministère individuellement.

Province de l'Ontario
Annexe 4 : Créditeurs et charges à payer

Au 31 mars (En millions de dollars)	2005	2004
Paiements de transfert	5 417	3 258
Intérêt sur la dette	4 066	3 919
Passif provisoire découlant de l'erreur de l'ARC ¹	1 197	1 330
Traitements, salaires et avantages sociaux	421	464
Restructuration	360	465
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	68	65
Autres	1 592	1 048
Total des créditeurs et charges à payer	13 121	10 549

¹ ARC - Agence du revenu du Canada

Province de l'Ontario
Annexe 5 : Débiteurs

Au 31 mars (En millions de dollars)	2005	2004
Taxes	4 721	3 423
Paiements de transfert ¹	2 101	1 969
Autres débiteurs	1 049	1 051
	7 871	6 443
Moins : Provision pour créances douteuses ²	(2 564)	(2 451)
	5 307	3 992
Gouvernement du Canada	1 009	730
Total des débiteurs	6 316	4 722

¹ Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer de 818 millions de dollars de l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (798 millions de dollars en 2004) et de 1,2 milliard de dollars du Programme de soutien aux étudiants (1,1 milliard de dollars en 2004).

² La provision pour créances douteuses comprend une provision de 750 millions de dollars pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (732 millions de dollars en 2004) et de 1,0 milliard de dollars pour le Programme de soutien aux étudiants (943 millions de dollars en 2004).

Province de l'Ontario

Annexe 6 : Entreprises publiques et autres organismes du gouvernement¹

ENTREPRISES PUBLIQUES

Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA)
Hydro One Inc. (HOI)
Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)
Commission des parcs du Niagara (CPN)
Agence ontarienne des eaux (AOE)
Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO)
Commission de transport Ontario Northland (CTON)
Ontario Power Generation Inc. (OPG)

AUTRES ORGANISMES DU GOUVERNEMENT

Agricorp
Action Cancer Ontario
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité²
Réseau GO (Régie des transports en commun de la région de Toronto et Régie des transports en commun du grand Toronto)
Aide juridique Ontario
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Commission de l'énergie de l'Ontario
Office ontarien de financement
Société de logement de l'Ontario
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique³
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario
Office de l'électricité de l'Ontario⁴
Commission des courses de l'Ontario⁴
Société immobilière de l'Ontario
Centre des sciences de l'Ontario
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique⁴
Fondation Trillium de l'Ontario
Musée royal de l'Ontario
Agence des systèmes intelligents pour la santé

MINISTÈRE RESPONSABLE

Richesses naturelles
Énergie
Développement économique et Commerce
Tourisme et Loisirs
Environnement
Développement économique et Commerce
Développement du Nord et Mines
Énergie

Agriculture et Alimentation
Santé et Soins de longue durée
Éducation
Énergie
Transports
Procureur général
Tourisme et Loisirs
Développement du Nord et Mines
Formation, Collèges et Universités
Finances
Énergie
Finances
Affaires municipales et Logement
Développement économique et Commerce
Finances
Tourisme et Loisirs
Énergie
Services aux consom. et aux entreprises
Secrétariat du Conseil de gestion
Culture
Finances
Tourisme et Loisirs
Culture
Culture
Santé et Soins de longue durée

¹ Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes figurent dans les Comptes publics de l'Ontario, volume 2.

² La Société indépendante de gestion du marché de l'électricité a été remplacée par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité au cours de l'exercice 2004-2005.

³ L'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités a été remplacé par l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique au cours de l'exercice 2004-2005.

⁴ Ces organismes ont satisfait aux critères de consolidation au cours de l'exercice 2004-2005.

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Investissement dans les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le (En millions de dollars)	AFPA 31 mars 2005	HOI 31 déc. 2004	LCBO 31 mars 2005	CPN 31 oct. 2004
Actif				
Encaisse et placements temporaires	2	—	106	1
Débiteurs	4	732	24	2
Stocks	1	47	278	5
Charges payées d'avance	—	—	11	1
Placements à long terme	—	—	—	—
Immobilisations	1	9 813	224	129
Autres éléments d'actif	3	1 133	—	—
Total de l'actif	11	11 725	643	138
Passif				
Emprunts bancaires	—	9	—	2
Créditeurs	1	696	320	6
Dividendes à verser	—	40	—	—
Revenus reportés	—	—	—	—
Passif à long terme	—	5 152	37	—
Autres éléments de passif	1	1 304	—	3
Total du passif	2	7 201	357	11
Actif net	9	4 524	286	127
Revenus				
Revenus tirés des opérations	29	4 153	3 532	76
Transferts provenant du gouvernement	—	—	—	—
Total des revenus	29	4 153	3 532	76
Total des charges	28	3 655	2 385	73
Gain net (Perte)	1	498	1 147	3
Actif net - Début de l'exercice	8	4 291	254	124
Palements destinés au Trésor	—	(265)	(1 115)	—
Actif net	9	4 524	286	127

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Investissement dans les entreprises publiques

AOE 31 déc. 2004	SLJO 31 mars 2005	CTON 31 déc. 2004	OPG 31 déc. 2004	Redressements ¹	Total
14	720	1	2	134	980
32	46	20	402	141	1 403
—	—	12	661	(78)	926
3	62	1	—	1	79
34	—	—	—	(1)	33
6	2 235	259	11 940	(202)	24 405
131	79	87	6 825	255	8 513
220	3 142	380	19 830	250	36 339
—	—	27	—	(5)	33
20	335	30	1,161	(157)	2 412
—	—	—	—	(10)	30
—	18	4	168	—	190
—	811	30	3 430	96	9 556
9	117	61	10 050	330	11 875
29	1 281	152	14 809	254	24 096
191	1 861	228	5 021	(4)	12 243
112	5 899	110	4 926	99	18 936
—	—	20	—	—	20
112	5 899	130	4 926	99	18 956
110	4 159	192	4 884	(108)	15 378
2	1 740	(62)	42	207	3 578
190	1 841	293	4 979	50	12 030
(1)	(1 720)	(3)	—	(261)	(3 365)
191	1 861	228	5 021	(4)	12 243

¹ Les redressements sont effectués principalement dans le cas des entreprises publiques affichant une fin d'exercice autre que le 31 mars. Ces redressements comprennent une hausse (une baisse) du gain net de HOI et de l'OPG de 6 millions de dollars et de (102 millions de dollars) respectivement. Après redressement, le gain net (perte) de HOI et de l'OPG, dont l'exercice se termine le 31 décembre, est de 504 millions de dollars et de (60 millions de dollars) respectivement au 31 mars 2005.

ANNEXE 7 : INVESTISSEMENT DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES

Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA)

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est chargée de la gestion forestière du parc Algonquin.

Hydro One Inc. (HOI)

Les activités principales de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)

La Régie des alcools de l'Ontario réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la Régie des alcools, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La régie achète les vins et les spiritueux pour les revendre au public. De plus, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public pour assurer des normes élevées de qualité. Enfin, elle fixe les prix des bières, vins et spiritueux.

Commission des parcs du Niagara (CPN)

La Commission veille à l'entretien, à la préservation et à l'embellissement des chutes Horseshoe et de la rivière Niagara et de leurs environs entre Fort Erie et Niagara-on-the-Lake.

Agence ontarienne des eaux (AOE)

L'Agence aide les municipalités à améliorer l'efficacité des services d'eau et d'évacuation des eaux usées, et elle encourage les résidents, municipalités et industries de l'Ontario à conserver l'eau. Elle est également chargée du financement, de la construction et du fonctionnement des systèmes d'eau et d'évacuation des eaux usées et fournit des services aux collectivités, selon la méthode de recouvrement des coûts.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO)

Aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, la Société administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos à des fins de bienfaisance et des machines à sous installées dans 15 hippodromes de la province.

Commission de transport Ontario Northland (CTON)

La Commission fournit des services de transport par rail, par autocar, par traversier et par avion ainsi que des services de télécommunications dans le Nord de l'Ontario.

Ontario Power Generation Inc. (OPG)

Les activités principales de l'Ontario Power Generation Inc. consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des revenus et des charges pour l'exercice à venir. Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1^{er} avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver par la *Loi sur les subsides à la Couronne*.

Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. On peut en obtenir un exemplaire gratuit en écrivant au ministère des Finances, Direction des communications et des affaires ministérielles, Édifice Frost Nord, 3^e étage, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. On peut en obtenir un exemplaire gratuit en écrivant au ministère des Finances, Direction des communications et des affaires ministérielles, Édifice Frost Nord, 3^e étage, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Veuillez adresser vos commentaires sur le présent rapport à :

L'honorable Greg Sorbara
Ministre des Finances
7^e étage
Édifice Frost Sud
7 Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7

Vous pouvez également faire parvenir vos commentaires au
ministre par courrier électronique à l'adresse suivante :
annualreport@fin.gov.on.ca

Ce document est publié en français et en anglais. On peut obtenir l'une ou l'autre de ces versions par la poste en écrivant à Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8 ou en téléphonant au 416 326-5300 ou au 1 800 668-9938 (interurbains sans frais). On peut aller en chercher des exemplaires à la librairie de Publications Ontario, située au 880, rue Bay, Toronto. On peut aussi accéder au document par voie électronique en visitant le site Web du ministère des Finances à : www.fin.gov.on.ca.

Pour d'autres renseignements, notamment sur les commandes en ligne, veuillez visiter le site Web de Publications Ontario à www.publications.gov.on.ca.

This publication is available in English and in French. Copies in either language may be obtained by mail from Publications Ontario, 50 Grosvenor Street, Toronto, Ontario M7A 1N8; by calling (416) 326-5300, toll-free 1-800-668-9938; or by visiting the Publications Ontario Bookstore at 880 Bay Street, Toronto. For further options, including on-line ordering, please visit the Publications Ontario website at www.publications.gov.on.ca. For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca.

